

## Procès-verbal

Séance du 11 octobre 2023

Président :		M.	Tal Luder
Secrétaire :		Mme	Céline Morier
Scrutateurs:			Kelvin Kappeler
		М.	Ihab Al Jundi
Huissier:		M.	Jean-Michel Talon
merc			l communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33,
1.	Approba	tion du pı	ocès-verbal de la séance du 6 septembre 2023
2.	Asserme	ntation	
2.1	De Mme démission		Streicher, en remplacement de Mme Johanne Vetter (PLR),
3.	Nomination		
3.1	D'un membre du Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de Mme Martine Berhili (décroissance alternatives), démissionnaire.		
3.2	D'un membre suppléant du Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de M. Christian Talon (décroissance alternatives), démissionnaire.		
3.3	D'un membre de la commission permanente « communication et organisation du Conseil communal (CCO) », en remplacement de Mme Claudia Hischenhuber (Vert-e-s), démissionnaire.		
4.	Correspo	ondance _	
5.	Commun	ication d	u Bureau
5.1	Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération de la motion de Mme Claudia Hischenhuber « Verdir nos préaux ». (Séance de commission le mercredi 1 <sup>er</sup> novembre 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle des mariages, rue du Marché 8, à Montreux).		
5.2	de la mot attractifs	ion de M. entre Terri	e la commission chargée de l'examen de la prise en considération Olivier Müller « Aménager sans attendre des points de baignade tet et Clarens » (Séance de commission le lundi 30 octobre 2023 gare 30, à Montreux).
6.	Commun	ication d	e la Municipalité

6.1	Relative aux travaux d'entretien et de sécurisation du ponton situé au bas de la Place du Marché.			
7.	Rapport des commissions ad hoc			
7.1	Sur le préavis No 17/2023 relatif à la création d'un poste de délégué e à la durabilité et d'un poste de délégué e aux mobilités. (Rapp. M. Fabien Willemin).			
7.2	Sur le préavis No 18/2023 relatif au maintien du soutien au cinéma Hollywood par la reprise du bail par la Commune pour les cinq prochaines années. (Rapp. M. Philippe Morier-Genoud).			
7.3	Sur la prise en considération du postulat de M. Olivier Mark « pour que le Consei communal reprenne la main en matière de logements à Montreux par un contrôle serré du travail municipal ».(Rapp. M. Vincent Haldi).			
8.	Préavis de la Municipalité			
8.1	No 19/2023 relatif à la transformation de l'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) du collège de Chernex en une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de 30 places le matin et l'après-midi et de 60 places le midi sous gestion de la Fondation de l'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME). (Séance de commission le jeudi 12 octobre 2023 à 19 h 00, à l'av. des Alpes 18, salle des combles à Montreux).			
9.	Postulats, motions et propositions			
9.1	Postulat de M. Fabien Willemin et consorts « Déclarer l'urgence climatique ».			
9.2	Postulat de M. Nicolas Büchler « Valoriser et préserver nos sentiers et nos paysage des hauts de la Commune ».			
9.3	Dépôt de titre de motion de M. Olivier Müller « reprendre et améliorer le PGA 2019 »			
10.	Interpellations			
10.1	Interpellation de M. Quentin Talon et consorts « Nouveau malaise aux VMCV, quelle mesures pour en sortir de manière durable ? ».			
10.2	? Interpellation de M. Fabrice Yerly « Quel destin pour la parcelle communale de Saussaz ? »			
10.3	Interpellation de M. Kelvin Kappeler « Augmentation des tarifs de stationnement »			
10.4	Interpellation de M. Romain Pilloud « Des dangers financiers pour les transports publi? »			
10.5	Interpellation de M. Emmanuel Gétaz et de Mme Antoinette Loup « Quelle planification pour la mise en œuvre de l'initiative communale « Sauver les Grands-Prés » accepté en votation ? »			
11.	Divers			
11.	Divers			

Monsieur le Président Tal Luder annonce qu'il est 20 h 00 et invite l'assemblée à prendre place.

#### M. le Président

Mesdames et Messieurs,

Bonsoir et bienvenue à l'aula du collège de Montreux-Est à cette séance du Conseil communal du 11 octobre 2023, à laquelle je suis heureux de vous retrouver.

Je salue les membres de la Municipalité présents ce soir, ainsi que notre secrétaire du Conseil communal Madame Céline Morier.

Je salue également les membres du Bureau du Conseil, ainsi que notre huissier Monsieur Jean-Michel Talon.

J'adresse enfin mes salutations aux représentants des médias et aux membres du public qui nous font l'honneur de leur présence.

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, vous avez été valablement convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre règlement.

Suivant les dispositions de l'article 93 de notre règlement, le quorum est fixé à 50 membres présents. Je constate qu'il est atteint et que par conséquent le conseil communal peut valablement délibérer. Je déclare la séance ouverte.

### <u>Présences</u>

86 conseillères et conseillers sont présents (sur 99).

#### **Absents excusés**

Mmes Susanne Lauber Fürst, Elisabeth Wermelinger.

MM. Alain Akiki, Eric Blazquez, Angelo Giuliano, Arnaud Grand, Antony Huys, Jean-Bernard Kammer, Cédric Marsens, Jörg Meyer, Domenico Silleri, Pierre-André Spahn.

#### Absents non excusés

M. Dario Guarnaccia.

#### M. le Président

En préambule, ainsi que le dispose l'article 35 al. 3 de notre règlement : « <sup>3</sup> Aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour. »

À la suite de démissions et du dépôt de droits de proposition reçus après l'envoi de la convocation, je vous propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

Au point 9. Postulats, motions et propositions, ajout d'un point :

- 9.2 Postulat de M. Nicolas Büchler « Valoriser et préserver nos sentiers et nos paysages des hauts de la Commune ».
- 9.3 Dépôt de titre de motion de M. Olivier Müller « reprendre et améliorer le PGA 2019 ».

Au point 10. Interpellations, ajout des points :

- 10.2 Interpellation de M. Fabrice Yerly « Quel destin pour la parcelle communale de la Saussaz ? »
- 10.3 Interpellation de M. Kelvin Kappeler « Augmentation des tarifs de stationnement »
- 10.4 Interpellation de M. Romain Pilloud « Des dangers financiers pour les transports publics ? »
- 10.5 Interpellation de M. Emmanuel Gétaz et de Mme Antoinette Loup « Quelle planification pour la mise en œuvre de l'initiative communale « Sauver les Grands-Prés » acceptée en votation ? »

Je soumets au vote à main levée cette proposition de modification de l'ordre du jour. L'ordre du jour modifié est adopté à la majorité avec 2 NON et 0 abstention.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2023

#### M. le Président

Merci à Madame Morier pour la rédaction de ce procès-verbal et pour sa patience à la suite de mes demandes de modification de la mise en page.

Avant d'ouvrir la discussion, je précise que, à la page 4 du PV, au point 2.1, il est mentionné que l'assermentation de Madame Schor pour le groupe Les Vert-e-s aura lieu le 11 octobre 2023, soit ce soir. Le PV mentionne cette date afin d'être fidèle à ce qui a été prononcé à ce moment-là. Je communiquerai à ce propos au point 2. Assermentation.

Concernant le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2023, y a-t-il des demandes de modifications ?

La parole n'est pas demandée, je soumets au vote à main levée l'approbation de ce procèsverbal.

Le procès-verbal est accepté à la majorité avec 0 NON et 1 abstention.

#### 2. Assermentation

## 2.1 De Mme Bibiana Streicher, en remplacement de Mme Johanne Vetter (PLR), démissionnaire.

#### M. le Président

Le Bureau du Conseil s'est réuni ce jour à 19 h 15 et a vérifié et validé l'éligibilité de Mme Bibiana Streicher, en remplacement de Mme Johanne Vetter (PLR), démissionnaire.

Le Bureau a également été informé du report de l'assermentation de Mme Schor pour le groupe des Vert-e-s à la séance du 15 novembre 2023. Je suis convenu avec le président du groupe de ce délai.

Ainsi que le dispose l'article 6 de notre règlement, je vais procéder à l'assermentation de cette nouvelle membre élue.

J'invite Mme Streicher à me rejoindre devant le pupitre et toute l'assemblée à se lever.

Je vous donne lecture du serment figurant à l'article 6 de notre règlement. À l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous prononcerez à voix haute : JE LE PROMETS ! Lecture de l'article 6.

Madame Bibiana Streicher est assermentée devant l'assemblée selon le cérémonial habituel. Applaudissements de l'assemblée.

#### M. le Président

Cette assemblée a entendu votre promesse, et vous faites désormais partie de ce Conseil. Je vous félicite pour votre élection. Vous pouvez à présent retirer votre diplôme de conseillère ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil communal auprès de notre huissier, puis rejoindre les rangs de ce Conseil à la place qui vous plaira.

#### 3. Nomination

3.1 D'un membre du Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de Mme Martine Berhili (décroissance alternatives), démissionnaire.

#### M. le Président

Le groupe DA a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination ?

## M. Quentin Talon (DA)

Le groupe DA propose la candidature de M. Christian Talon.

#### M. le Président

Le nombre de candidatures étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Christian Talon. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare donc M. Christian Talon élu membre du Conseil intercommunal du SIGE et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.2 D'un membre suppléant du Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de M. Christian Talon (décroissance alternatives), démissionnaire.

#### M. le Président

Le groupe DA a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer ?

#### M. Quentin Talon (DA)

Le groupe DA propose la candidature de M. Pierre Loup.

#### M. le Président

Le nombre de candidatures étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Pierre Loup. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare donc M. Pierre Loup élu membre suppléant du Conseil intercommunal du SIGE, et l'en félicite. Applaudissements de l'assemblée.

# 3.3 D'un membre de la commission permanente « communication et organisation du Conseil communal (CCO) », en remplacement de Mme Claudia Hischenhuber (Vert-e-s), démissionnaire.

#### M. le Président

Le groupe des Vert-e-s a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer ?

## M. Florian Manzini (Vert-e-s)

Le groupe des Vert-e-s propose la candidature de M. Ambroise Crittin.

#### M. le Président

Le nombre de candidatures étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Ambroise Crittin. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Ambroise Crittin élu membre de la commission permanente « communication et organisation du Conseil communal (CCO) » et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

## 4. Correspondance

#### M. le Président

J'ai reçu divers courriers à l'attention du Président du Conseil ou du Conseil communal, je ne vous les lis pas tous, cependant ils seront disponibles auprès de notre secrétaire et seront joints au procès-verbal.

- 1) un mail de démission du SIGE de Mme Martine Berhili LECTURE annexe 1
- 2) un mail de M. Talon indiquant les remplaçants au SIGE LECTURE annexe 2
- 3) un mail de démission de la CCO de Mme Claudia Hischenhuber LECTURE annexe 3
- 4) un courrier de l'entreprise COMEGA Sarl annexe 4
- 5) un courrier de M. Yves Bettex à St-Légier, ce courrier concerne la Municipalité, mais est adressé en copie au Conseil, M. le Président fait un résumé de ce dernier.

#### 5. Communication du Bureau

#### M. le Président

En préambule, le bureau s'est réuni ce soir pour discuter de la procédure de dépôt des propositions tel que le traite le Conseil communal de Montreux. Pour celles et ceux qui l'ont remarqué, lors de la dernière séance, j'ai ouvert la discussion sur la recevabilité. J'ai demandé aux membres du bureau s'il était possible que nous nous rencontrions pour une séance plus conséquente afin de revoir la procédure pour qu'elle corresponde à un timing plus acceptable pour le traitement des objets. À savoir, au moins avoir pour la Municipalité et le bureau du Conseil, ou ad minima pour le Président, les textes avant qu'ils ne soient lus au Conseil, afin que nous puissions nous déterminer sur le contenu.

Actuellement nous recevons des propositions jusqu'à la dernière minute, et selon le règlement, le Conseil doit statuer. Il est très compliqué de statuer sur une proposition que nous entendons en live, et déterminer dans la minute qui suit s'il y a un problème ou pas. Avec mon bureau, je souhaite mettre en place une procédure qui rentre dans le cadre de notre règlement et de la loi sur les communes. Pour ce faire nous nous réunirons et je demanderai un avis à la DGAIC pour que rien ne soit fait en dehors de nos compétences.

5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération de la motion de Mme Claudia Hischenhuber « Verdir nos préaux ».

(Séance de commission le mercredi 1er novembre 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle des mariages, rue du Marché 8, à Montreux).

Premier en liste: M. Jean-Marc Forclaz (PLR).

Membres: Mmes Charlotte Chevallier, Claudia Hischenhuber, Catherine Morel-Roberti, Kyong-Won Schärer et MM. Mathias Ekah, José Jorge, Kelvin Kappeler, Samuel Roch, Frédéric Willemin.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération de la motion de M. Olivier Müller « Aménager sans attendre des points de baignade attractifs entre Territet et Clarens »

(Séance de commission le lundi 30 octobre 2023 à 19 h 00, rue de la gare 30, à Montreux).

Premier en liste: M. Lionel Moyard (Vert-e-s).

Membres : Mme Christine Menzi et MM. Ihab Al Jundi, Yvan Aubord, Vincent Haldi, Josselin Lecoultre, Simon Lepêtre, Pierre Loup, Olivier Müller, Roland Rimaz.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## 6. Communication de la Municipalité

## 6.1 Relative aux travaux d'entretien et de sécurisation du ponton situé au bas de la Place du Marché.

#### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par la présente communication, la Municipalité souhaite informer le Conseil communal de l'avancement des études pour la sécurisation et l'amélioration du quai au droit de la Place du Marché, ainsi que de la nécessité d'anticiper la commande des planches de bois pour le renouvellement du ponton circulaire existant.

Plusieurs chutes de personnes ont été signalées dans les enrochements depuis le platelage bois du quai, en particulier lors des grandes manifestations. La situation est d'autant plus critique lorsqu'un grand nombre de personnes sont concentrées à cet endroit (entre la statue Freddie Mercury et l'accès au ponton), particulièrement de nuit. Pour y remédier, une barrière de chantier provisoire a été mise en place dans l'urgence en janvier dernier. La Municipalité souhaite trouver une solution pérenne qui réponde aux exigences sécuritaires et qui s'intègre harmonieusement dans le paysage.

L'étude en cours s'oriente vers une solution qui consisterait à aménager les enrochements en gradins, répondant aux critères sécuritaires et permettant un accès au lac. Cette solution doit encore faire l'objet d'une mise à l'enquête, et reste soumise aux autorisations cantonales.

A proximité immédiate, le plancher du ponton circulaire, en mauvais état, nécessite également d'être renouvelé à brève échéance. Les interventions de fortune sur les planches existantes ont en effet atteint leur limite et peuvent difficilement être maintenues en l'état pour une saison supplémentaire. Il est ainsi indispensable de remplacer l'ensemble des lattes en bois pour le printemps 2024.

Le bois prévu pour le remplacement, recommandé par des spécialistes de ce genre d'ouvrage, est de type Accoya dont l'essence de base est le pin. Il s'agit d'un produit de référence de la filière bois en matière de performance et de respect de l'environnement. Il offre une garantie de 25 ans et ne nécessite qu'un entretien léger.

Les délais de livraison pour le bois nécessaire au renouvellement du ponton étant actuellement de 4 à 6 mois, la Municipalité doit procéder à la commande des planches au plus vite.

Vu ce qui précède, et afin de pouvoir assurer le renouvellement du ponton pour le printemps prochain, la Municipalité passera commande du bois pour un montant d'environ CHF 70'000.-, couvert par l'ouverture d'un compte d'attente qui sera régularisé par le futur préavis.

La Municipalité espère pouvoir déposer un préavis pour la fin de l'année 2023, ou début 2024, dans lequel il serait proposé de renouveler le ponton circulaire et d'améliorer la sécurité sur le quai au droit de la Place du Marché, par un aménagement de gradins en enrochements ainsi qu'une amélioration de l'éclairage.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

## Relative à l'annonce de départ de l'actuelle Secrétaire municipale

## M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Vanessa Egli, Secrétaire municipale depuis le 1er octobre 2022, a pris la décision de saisir une belle opportunité professionnelle qui lui a été proposée, de celles « qu'on ne peut pas refuser ». Elle quittera ses fonctions et la Commune au 31 mars 2024.

Bien qu'elle la voie partir avec regret, la Municipalité félicite sincèrement Vanessa Egli pour ce nouveau poste.

Dans sa fonction de Secrétaire municipale, Vanessa Egli a su, grâce à son expérience et à sa vive sensibilité, appuyer la Municipalité et l'Administration communale, donner les impulsions nécessaires et accompagner d'importants projets. Elle a également été un relais précieux pour vous, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, ainsi que pour les affaires externes et intercommunales.

Madame Egli poursuit son engagement au sein de la Commune jusqu'au 31 mars 2024, ce qui laissera le temps de préparer sereinement l'accueil de la personne qui lui succèdera. La Municipalité a d'ores et déjà débuté les démarches à cette fin.

Une information publique sera diffusée demain en milieu de journée par la cellule communication.

La Municipalité tient d'ores et déjà à remercier très chaleureusement Madame Egli pour le travail de grande qualité qu'elle a effectué jusqu'à ce jour et formule ses meilleurs vœux pour son avenir professionnel.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Applaudissements de l'assemblée.

## 7. Rapports des commissions ad hoc

7.1 Sur le préavis No 17/2023 relatif à la création d'un poste de délégué·e à la durabilité et d'un poste de délégué·e aux mobilités. (Rapp. M. Fabien Willemin).

M. le Président ouvre la discussion.

#### M. Fabrice Yerly (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce préavis répond à un besoin exprimé par tous les bords politiques de ce conseil, au travers de nombreuses interventions, tant au niveau de la mobilité que de la durabilité. Les engagements pris en matière de durabilité doivent être tenus. Montreux, de par son positionnement géographique et sa topographie particulière, est face à des défis considérables en matière de mobilité.

Avec une congestion régulière de ses routes, un accès aux véhicules d'urgence difficile lors de grosses surcharges, au final, personne n'en sort gagnant, entre pendulaires bloqués, touristes interpellés, riveraines et riverains perturbés. De même, notre commune a du retard

en ce qui concerne sa gestion de la biodiversité et sa préparation face aux changements climatiques.

Ce préavis répond de manière appropriée à ces deux problématiques en proposant de nommer deux postes à 80%, un poste de délégué.e à la mobilité et un poste de délégué.e à la durabilité. Notre commune a besoin de deux personnes capables d'assister activement la commune sur chacun de ces sujets, possédant les compétences techniques, managériales et de gestion des projets spécifiques pour permettre à notre commune de combler ses retards.

Il ne faut pas se voiler la face : les retards de notre commune sont importants et je ne crois pas que la seule la contribution de ces postes va à elle seule régler tous ces derniers. Il est probable que des aides additionnelles soient ponctuellement nécessaires. Il me parait toutefois indispensable d'avoir, pour ces deux sujets brulants, des personnes capables de représenter la commune sur chacun de ces sujets, entendre les différents acteurs, proposer et mettre en œuvre des mesures concrètes pour y remédier.

Engager des personnes au sein de l'administration communale est un choix judicieux, elles sauront trouver l'écoute et la participation active du reste du personnel communal et seront particulièrement aptes à travailler en transversalité. Créer des postes à durée indéterminée et en qualité de cadre est motivant et va permettre de trouver des profils adaptés et capables.

J'invite le conseil à ne pas tergiverser pour allouer le budget nécessaire à ces créations de postes et à soutenir ce préavis dans son intégralité afin de réellement préparer Montreux au monde de demain. Merci pour votre attention.

## M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Le groupe PLR est bien entendu d'accord avec le fait que des compétences en matière de mobilité et de durabilité doivent absolument exister au sein de noter personnel communal. L'on pourrait cependant s'interroger sur le fait que ces compétences recherchées en matière de mobilité et de durabilité, qui sont des compétences plutôt transverses et pas si nouvelles que ça, devraient déjà être présentes dans notre personnel, en particulier chez nos cadres et chefs de service.

Et l'on pourrait également se dire que si certaines de ces compétences devaient faire défaut, des formations continue ou le recourt à des mandats externes pourrait permettre de se mettre à niveau.

Mais avec le préavis proposé, la question n'est pas là et entendez bien que le groupe PLR n'est pas opposé au principe de nommer un délégué à la durabilité ainsi qu'un délégué à la mobilité. Si la gestion des ressources humaines de nos services n'est d'ailleurs pas de la compétence de notre conseil, la gestion du budget en revanche en fait partie.

Le présent préavis demande de créer deux nouveaux postes en portant en supplément au budget un montant annuel supplémentaire de 243'000 CHF/an au total, ce qui représente tout de même 2.5 Mios de francs supplémentaire sur 10 ans. Compte tenu de la situation financière de la commune, le groupe PLR estime qu'on ne peut tout simplement pas se le permettre.

Selon le budget 2023, la commune compte 313.48 EPT pour une masse salariale totale de plus de 48 Mios. Une gestion communale saine et rigoureuse impliquerait de créer ces postes en remplacement de départ naturels à la retraite, de départ volontaire d'employés ou de licenciements, et il y a eu apparemment quelques mouvements dans ce sens récemment,

notamment au service de l'urbanisme. En résumé sur la forme, la création de ces postes par voie de préavis n'est pas adéquate.

Sans entrer très en détail sur le fond, nous soulignons tout de même que comparaison n'est pas raison. Les comparaisons d'EPT avec d'autres communes en guise de justification n'ont qu'un intérêt limité, déjà parce qu'on risque de comparer des pommes et des poires, ensuite parce que le nombre d'EPT nécessaires est probablement inversement proportionnel au nombre d'habitantes et enfin parce que Montreux n'est ni Vevey, ni Nyon, ni Renens, ni l'une des deux communes anonymes dont on ne comprend pas très bien pourquoi elles ont tenu à rester anonymes. Le groupe PLR fait d'ailleurs remarquer que certaines de ces villes, anonymes ou non, sont très endettées et représentent plutôt l'exemple à ne pas suivre. En définitive, il convient d'être prudent avec nos dépenses et de bien comprendre quelles sont les priorités et les besoins. Le groupe PLR n'acceptera pas le préavis tel que proposé. Un amendement proposant de réduire de moitié le montant demandé dans ce préavis sera déposé par mon collègue Simon Lepêtre, membre de la commission chargée de rapporter sur cet objet.

## M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le parti socialiste remercie la Municipalité pour ce préavis qui était attendu tant par notre Conseil que par nos concitoyennes et concitoyens.

En effet, le préavis sur lequel nous nous prononçons ce soir est une suite logique de plusieurs éléments, et notamment des nombreux dépôts d'interpellations, de postulats, et de motions des membres de ce Conseil, et ce en provenance de l'entier des groupes politiques. Plusieurs demandes émanant du Conseil sont d'ailleurs citées dans le préavis.

De plus, et lorsque vous avez l'occasion ou l'habitude de rencontrer nos concitoyens, vous pouvez vous rendre compte des attentes qui sont régulièrement formulées sur ces deux thématiques que sont la mobilité et la durabilité. Au cours des assemblées de villages auxquelles j'ai eu l'occasion de participer, ce sont des demandes concrètes qui sont formulées : zones 30 km/h de jour et/ou de nuit, amélioration des liaisons piétonnes, arborisation des espaces publics, fréquence des transports en communs, etc. A citer également les pétitions reçues ces dernières années et demandant les mêmes réflexions.

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, la Municipalité nous propose de faire un pas dans le bon sens. Celui d'avoir le courage de renforcer les ressources de notre administration communale afin qu'elle puisse mettre en œuvre de manière concrète et efficiente les demandes qui lui sont adressées et qui sont parfaitement légitimes dans le contexte que nous connaissons.

A noter par ailleurs que la demande de création de poste qui est faite ce soir nous semble raisonnable et raisonnée, et qu'elle laisserait notre Commune en milieu de peloton quant aux dotations en EPT par rapport au nombre d'habitants. A titre personnel je regrette l'amendement déposé ce soir par le PLR, sur le fond, pour les raisons mentionnées dans mon intervention, comme sur la forme, avec un amendement qui arrive à nouveau au dernier moment et sans avoir été discuté en commission.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité les conclusions du préavis telles qu'acceptés en commission et vous invite à en faire de même. Je vous remercie de votre attention.

## M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe ML est particulièrement mitigé quant à l'adoption de ce préavis. Si nous sommes convaincus que la mobilité mérite une réflexion élaborée, par contre, concernant la durabilité et la définition du besoin tel que présenté par notre exécutif, il nous semble aussi flou que son programme de législature. Ces problématiques ont-elles vraiment besoin d'être résolues par la création de deux postes pérennes ?

Je suis personnellement amusé à la lecture du rapport car la Municipalité estime que ces questions ne sauraient être traitées à satisfaction par des mandats externalisés, tant la spécificité territoriale montreusienne est complexe. Par contre la définition de l'entier de notre territoire dans le cadre du futur PACom peut, lui, être entièrement réalisé par un mandataire externe. Je vous invite à accepter l'amendement déposé par le PLR.

## M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite apporter une précision concernant le rapport et la commission, premièrement uniquement les membres du PLR ont demandé l'ajout du rapport de comparaison entre les différentes communes, aucun autre membre de la commission n'a demandé à ce que ce document soit annexé au rapport final. Deuxièmement je ne sais pas d'où sort le montant de CHF 280'000.- d'ajout au budget, mais il n'a aucun rapport avec ce préavis.

## M. Simon Lepêtre (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous remercions la Municipalité pour la qualité de ce préavis et l'ensemble des informations communiquées.

Bien que nous partageons ces objectifs louables, nous estimons que la création de deux nouveaux postes permanents, les charges et les contraintes supplémentaires qui en découlent ne sont pas souhaitables pour la Commune.

En effet, de nos échanges en commission, nous retenons que la stratégie de durabilité est déjà définie et nous n'avons pas été en mesure d'identifier les réalisations concrètes espérées par la création d'un nouveau poste.

Concernant la mobilité, nous retenons que la stratégie n'est pas finalisée et préconisons de solliciter au besoin des experts indépendants pour cette mission précise, technique et ponctuelle.

Plus généralement, si la durabilité se définit comme la capacité de répondre aux besoins présents sans compromettre les capacités des générations futures. Elle nous invite à moins, à mieux consommer aujourd'hui pour durer dans le temps.

Nous estimons donc préférable que la Municipalité n'engage pas de nouvelles charges permanentes pour la population. Qu'elle fasse preuve dès aujourd'hui de modération et concentre ses moyens à la réalisation de projets concrets.

Nous saluons ici les rénovations énergétiques des bâtiments, la mise en place du réseau de chauffage à distance et l'aménagement de pistes cyclables.

Enfin, dans une optique fédératrice, qui me semble essentielle sur ces sujets, je propose d'amender le préavis en décidant :

 de créer le poste de délégué aux mobilités dont les missions sont davantage concrètes, prioritaires et structurantes;  et de se passer la création d'un nouveau poste dédié à la durabilité dont l'utilité et les finalités opérationnelles ne sont pas clairement définies.

En résumé, nous partageons ces bonnes intentions, nous questionnons l'utilisation des moyens et nous proposons un point de rencontre pour une plus grande efficacité :

- enlever les points 1 et 2 des conclusions ;
- renuméroter les points 3 et 4.

Merci pour votre attention et merci pour votre soutien à cet amendement.

## Amendement de M. Lepêtre

- 1. d'autoriser la Municipalité à créer un poste de déléqué e à la durabilité ;
- 2. de porter aux budgets 2021 et suivants le montant nécessaire à cet effet, soit CHF 121'550.00 sur les comptes 802.3011 et suivants ;
- 3. 1. d'autoriser la Municipalité à créer un poste de délégué e aux mobilités ;
- 4. 2. de porter aux budgets 2024 et suivants le montant nécessaire à cet effet, soit CHF 121'550.00 sur les comptes 803.3011 et suivants.

## M. Benoît Ruchet (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je me permets de revenir brièvement sur les propos du président-rapporteur. Si effectivement, deux commissaires PLR ont demandé la production des annexes qui ont été présentées lors de la commission, c'est que nous jugions important de produire toutes ses annexes ou tout au moins les cahiers des charges, ce qui n'a pas été fait. En effet, ce n'était pas l'étude qui nous intéressait mais bien les cahiers des charges et si je respecte la décision du président-rapporteur de ne pas les transmettre, je souhaitais juste rectifier ses propos.

## **Mme Christine Menzi (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC a lu avec attention le rapport détaillé de la commission concernant la création des deux postes de délégués, l'un concernant la durabilité et l'autre des mobilités.

Nous comprenons la nécessité d'engager du personnel pour ces deux postes, cependant vu la conjoncture actuelle et le souhait de cibler les dépenses de notre Commune, nous soutenons l'amendement pour que seul un premier poste, celui du délégué aux mobilités soit retenu. En effet, ce poste est important pour notre commune, les réponses en attentes des postulats en est la preuve.

Nous resterons toujours attentifs à l'engagement de nouveau personnel, si nous voulons garder un niveau salarial de valeur et pouvoir accorder les augmentations salariales en fin d'année. Toute dépense doit toujours être bien étudiée et réfléchie.

C'est à l'unanimité que le groupe UDC donnera son accord pour cet amendement et refuser le préavis, si l'amendement est refusé.

## M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord je souhaite dire que je m'étonne que le PLR vienne avec un amendement en dernière minute, sur une transformation aussi radicale du préavis.

Je ne comprends pas, le groupe PLR est représenté à la Municipalité et a trois commissaires dans les commissions, il n'est absolument pas constructif de ne pas faire le travail quand nous sommes en commission et d'arriver à la dernière minute en séance avec un amendement aussi lourd de conséquences.

J'ai bien entendu M. Lepêtre, mais je ne peux pas « marcher dans sa combine », la durabilité et la mobilité sont deux choses différentes. Si nous proposons de supprimer le montant et le poste pour la durabilité, nous supprimons complètement notre capacité à travailler plus et à faire face à ce qui est une des nécessités principales aujourd'hui, étant donné l'évolution de la biodiversité, des problèmes de réchauffement climatique, etc.

Ce n'est pas avec un poste à la mobilité que nous allons pouvoir répondre à la moindre de ces problématiques concernant la durabilité. Il faut être honnête, il ne faut pas dire que nous faisons la moitié du chemin comme cela, nous pourrons faire un petit peu des deux. Non, le PLR propose de nier complètement la réalité des problématiques de durabilité auxquelles nous devons faire face et il veut supprimer ce poste qui, à mon avis, est nécessaire. Je trouve que la comparaison avec les autres communes, y compris celles qui n'ont pas voulu donner d'informations autrement que de manière anonyme, nous pouvons faire confiance qu'il s'agit de communes qui sont comparables à la nôtre et nous voyons très bien que nous sommes en queue de peloton. Dans le domaine de la durabilité, comme de la mobilité, c'est un mauvais calcul, une mauvaise idée que de na pas se donner aujourd'hui les moyens de faire face aux contraintes et problèmes qui vont se poser, non pas pour 1 ou 2 ou 5 ans, mais pour les décennies à venir.

Je propose de refuser cet amendement et de suivre l'avis largement majoritaire de la commission, lorsqu'elle s'est réunie.

## M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je rejoins abondamment les propos de M. Gétaz, tous les feux sont au vert et la droite fait du blocage stérile. Ces deux problématiques sont amenées à prendre de plus en plus d'importance ces prochaines années et les solutions seront à trouver sur le long terme. Les comparaisons avec les autres communes sont flagrantes, Montreux est à la traine en matière de ressources et de compétences, dans la mobilité et dans la durabilité. Je vous invite à refuser cet amendement.

#### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je reviens juste sur les propos de mes deux préopinants, il faut être clair, nous ne sommes pas contre le poste de délégué à la durabilité, mais contre la création d'un nouvel équivalent plein temps qui vient augmenter le budget.

- M. Raduljica nous parle de solution, nous pouvons faire un petit rappel sur ces 3 ou 4 dernières années, je crois que le groupe PLR est très présent en matière de durabilité et que c'est le groupe qui fait le plus d'intervention dans ce domaine :
- 1) M. Olivier Mark a déposé une interpellation sur « l'avancement du projet de chauffage à distance » à Montreux et à Clarens
- 2) M. Michel Posternak a déposé une interpellation sur « la réalisation du réseau thermique communal jusqu'à la Maladaire ? »
- 3) Dans le « Fonds pour le développement durable » le PLR a milité pour que le fonds profite avant tout aux capteurs solaires thermiques, aux panneaux solaires photovoltaïques et aux bilans énergétiques, mais la majorité de ce conseil a jugé plus utile de subventionner trop largement des vélos électriques. Pour rappel, les vélos pompent 40% du montant total de ce fonds.

4) Et dans un dernier postulat que j'ai déposé « Du béton plus durable à chaque fois que possible », il a été accepté par le Conseil communal, mais refusé par 6 conseillers et 10 abstentions de gauche, à croire que la durabilité est à géométrie variable

## M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En gros ce qui nous est proposé c'est de couper la poire en deux, avec quel calcul, nous ne le savons pas, nous prenons le massicot et nous coupons au pif

Le groupe PLR, il y a quelques mois en arrière, avait déposé un postulat « pour une gestion efficiente des ressources humaines » et aujourd'hui vient arbitrairement couper la poire en deux. Nous avons bien compris que la gestion des RH n'était pas de la compétence du Conseil, vous l'avez dit tout à l'heure, mais alors à quel moment, chères et chers collègues, il vous parait pertinent de décider de couper au pifomètre ?

Le deuxième côté du pifomètre est évidement de viser un poste en particulier, le poste de la durabilité. De manière générale, je crois que M. Gétaz l'a dit, des défis et des crises qui nécessitent des investissements nous attendent, nous avons aujourd'hui un programme de législature qui est issu d'une élection en 2021 et où les enjeux de la durabilité étaient particulièrement importants, ils le sont restés et la Municipalité nous le démontre aujourd'hui.

Je tiens à dire qu'une fois n'est pas coutume, je suis d'accord avec l'ensemble des propos tenus par M. Gétaz, enfin, sur le dernier aspect et la question liée aux ressources humaines. Comme n'importe quelle entreprise, comme n'importe quelle organisation, la commune a des employés qui ont des missions et si nous constatons que les missions ne peuvent pas être réalisées avec le personnel existant, à la fois pour atteindre les objectifs, mais aussi pour préserver le personnel communal et éviter par exemple des burnouts, de l'absentéisme, il faut pouvoir assurer les missions en engageant des personnes supplémentaires. Je crois que c'est ce que la Municipalité nous présente aujourd'hui et il me paraît important de soutenir ce préavis municipal d'une part et de refuser l'amendement d'autre part.

#### M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite juste rappeler, premièrement, que ce n'est pas 1 EPT, mais 0,8 EPT, ne nous trompons pas et deuxièmement, les exemples donnés par M. Müller sont tous excellents, je suis pour le chauffage à distance et les autres exemples qu'îl a donné. Ils ont trait, en tout cas en ce qui concerne les questions d'énergies, à quelque chose qui est presque plus du domaine du délégué à l'énergie qu'à la durabilité. La durabilité est un sujet beaucoup plus large et les défis auxquels nous allons devoir faire face, dans les décennies à venir induirons des changements profonds dans la manière de fonctionner et cela dépasse le béton recyclé et le chauffage à distance. Je pense qu'il nous faut vraiment quelqu'un avec ces compétences et qui pourra les transmettre, non seulement à la Municipalité, aux chefs de service et peut être aussi au Conseil, aussi peut-être par de la communication et une vision adéquate. Sur ce plan-là, je pense que la Municipalité a raison de proposer un investissement dans ce poste-là.

## **Mme Irina Gote, Municipale**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je regrette que l'amendement de M. Lepêtre soit déposé ce soir et qu'il n'ait pas pu être déposé en commission. Nous pensions, avec mon collègue, avoir apporté toutes les

réponses aux questions posées, alors s'il reste des aspects qui n'ont pas été compris, notamment concernant les actions concrètes, je pense qu'il est nécessaire que je vous les rappelle.

- 1. Elles figurent au point 4.4 du préavis et sont en lien avec la stratégie de durabilité que la Municipalité a développé et partagé avec vous dans sa séance du 10 mai dernier. Pour mener à bien cette stratégie, nous avons besoin de moyens, de ce 0,8 EPT pour mettre en œuvre les différents aspects que la stratégie vous apporte.
- 2. Il y a notamment les aspects de la stratégie climatique communale, pour rappel nous avons toujours le postulat de Mme Saito, mesures communales visant à améliorer le climat urbain en cas de grande chaleur et de canicule », avec les ressources que nous avons à l'interne il n'a pas été possible de faire toutes les démarches nécessaires pour pouvoir répondre à ce postulat, raison pour laquelle la stratégie climatique fait partie également de la stratégie de la durabilité.
- 3. Ensuite nous avons également toute la question de la transversalité des projets communaux, il est important aujourd'hui pour qu'un projet puisse répondre à différents besoins, qu'il puisse être le plus transversal possible et la difficulté, comme vous le savez toutes et tous, c'est que nous avons une administration éclatée, raison pour laquelle pour que les projets puissent correspondre au plus grand nombre, et bien nous devons mettre davantage de moyens humains pour pouvoir les réaliser.
- 4. Il y a également la mise à jour de la politique des achats responsables, nous avons également à cœur de pouvoir renforcer les critères de durabilité dans les marchés publiques.
- 5. Il y a également la question de la formation, en termes de durabilité des employés communaux et c'est également quelque chose d'extrêmement important afin que tout le monde puisse être sensibilisé.
- 6. Dans le programme il y a toute la formation pour les conseillères et conseillers communaux dans le cadre de ces thématiques.
- 7. Un pan qui nous occupera passablement, c'est comment accompagner les manifestations communales sur la voie de la durabilité et cela également afin de répondre à la motion de M. Gaëtan Cousin et Consorts, sur tout l'aspect et le volet de la vaisselle réutilisable.
- 8. Il y a également tout un point qui va pouvoir intéresser la droite de l'hémicycle parce que nous avons à cœur et il est extrêmement important pour la Municipalité de développer le programme PME durables pour les entreprises de la commune. Lundi soir j'ai été déléguée par la Municipalité au sein d'une soirée organisée par la Promove sur les entreprises durables et effectivement c'était une soirée qui était extrêmement intéressante. Il y avait un parterre rempli de chefs d'entreprises qui se posaient la question de savoir quel label il fallait choisir pour pouvoir intégrer au sein de leur entreprise ces problématiques de la durabilité. Effectivement « *B Corp, B Lab, ...* », il y a énormément de labels, mais c'est vrai que la Promove fait de son mieux pour pouvoir accompagner les entreprises sur la voie du changement et de la durabilité. Cependant les ressources manquent aussi de ce côté-là, raison pour laquelle il est aussi du devoir des collectivités publiques de pouvoir accompagner les entreprises dans cette période de transition et de changement. Nous avons également un point qui est très important, c'est de favoriser le développement d'une économie circulaire en soutenant les initiatives locales.
- 9. Dernier point et pas des moindres, c'est donner la possibilité aux habitantes et habitants de s'impliquer concrètement dans des projets de durabilité. Nous avons eu l'occasion

d'organiser deux journées participatives ouverte pour la population et nous avons deux projets qui en sont sortis. Un projet « *Rétabli – atelier de réparation communautaires* » pour donner la possibilité aux habitantes et habitants qui souhaitent réparer leur vélo de pouvoir le faire et de ne pas en acheter un nouveau et nous avons un deuxième projet qui est aussi sorti de ces journées, c'est le projet des incroyables comestibles sur la grande place de Clarens. Ce sont deux éditions, mais il est clair que nous aimerions en avoir davantage pour pouvoir impliquer la population et faire vivre et évoluer notre commune dans le bon sens.

Si vous voulez du concret, je pense que nous avons un certain nombre d'éléments dans ce sens-là.

Je vous remercie pour votre attention et j'espère que vous soutiendrez les deux postes.

## M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne sais pas comment formuler tout cela, mais je n'ai aucune idée de ce que représente ce poste de durabilité et l'explication que vous avez donnée, pour moi, rend la compréhension encore pire, car vous êtes en train de me dire que nous allons payer une personne quasiment à plein temps pour savoir si nous allons planter des arbres sur les trottoirs, si nous allons utiliser la vaisselle recyclable dans les manifestations et si nous allons créer un lieu pour réparer des vélos. Si un décisionnaire d'un dispositif communal doit décider pour un entrepreneur, s'il doit le prendre localement ou pas, je ne sais pas s'il a besoin de quelqu'un de plus pour lui dire de prendre celui-là parce qu'il habite ici. J'ai des capacités dans mon domaine, mais là je ne comprends pas où se trouve la plus-value de cette personne, si vous arrivez à me l'expliquer c'est volontiers que j'écoute vos clarifications.

### M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis pour une fois des propos de M. Romain Pilloud qui vient, avec cet historique, de nous dire que la Municipalité, comme une entreprise privée, doit avoir le même comportement, ce n'est pas ce que nous entendons lorsque nous discutons du budget. Je souhaite simplement rappeler ici que personne au PLR n'est contre les postes proposés, mais tout le monde ou quasiment tout le monde au PLR est d'avis que ces postes peuvent être repourvus moyennant une certaine réorganisation interne, recherche de possibilités, ce que ferait une entreprise. Je vous remercie pour votre attention

#### M. Ambroise Crittin (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de faire un commentaire sémantique, c'est que justement l'état n'est pas une entreprise et ne doit pas se comporter comme une entreprise, vous avez parlé de charges pour la commune, mais en fait c'est un investissement pour l'avenir et pour les générations futures. Ce ne sont pas des charges, il s'agit de dépenser intelligemment et raisonnablement. Je suis intéressé d'apprendre que le PLR était le groupe qui défend le plus la durabilité, donc je ne vois pas pourquoi cela vous poserait un problème que la commune investisse dans un domaine qui vous est si cher.

#### M. Fabrice Yerly (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Mme Irina Gote a mentionné des exemples concrets qui ont été pris aujourd'hui et ils n'ont pas convaincu certaines personnes, car les gens se disent « c'est ça la durabilité ».

C'est dû au fait que justement nous n'avons pas, dans cette commune, cette personne que nous cherchons et qui nous permettre de transformer cette ville, cette commune et les hauts, pour affronter les défis qui nous attendent en matière de pluviométrie, de température, de lutte contre les îlots de chaleur, nous pouvons encore trouver plein d'exemples.

Les exemples qui ont été donné n'étaient peut-être pas convaincants, dans ce qui est entrepris aujourd'hui, pour moi cela démontre surtout une chose, c'est que nous avons un manque et que ce manque il faut que nous y pourvoyions. Le PLR en l'occurrence, s'exprime maintenant au dernier moment avec un amendement, c'est très surprenant alors qu'ils avaient l'occasion de s'exprimer en commission, c'est à se demander si finalement ils ne veulent pas que la Municipalité échoue dans cette transformation en disant « on vous avait bien dit que nous n'y arriverions pas », c'est comme cela que nous pouvons l'interpréter. Je crois que les citoyennes et citoyens ont besoin maintenant que cette commune avance, qu'elle se prépare et que cela passe justement par le fait d'engager une personne qui puisse amener cet avancement.

### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis un peu surpris de la teneur des discussions aujourd'hui, que la Municipalité n'ait pas proposé la réalisation et le financement de ces postes sur une durée déterminée, à repourvoir après bilan, tel que nous l'avions durant les précédentes législatures pour plusieurs autres postes, raison pour laquelle je vous propose l'amendement suivant :

Amendement de M. Vincent Haldi

- 1. d'autoriser la Municipalité à créer un poste de délégué e à la durabilité <u>pour une durée</u> de 3 ans :
- 2. de porter aux budgets <u>2024, 2025 et 2026</u> le montant nécessaire à cet effet, soit CHF 121'550.00 sur les comptes 802.3011 et suivants ;
- 3. d'autoriser la Municipalité à créer un poste de délégué e aux mobilités ;
- 4. de porter aux budgets 2024 et suivants le montant nécessaire à cet effet, soit CHF 121'550.00 sur les comptes 803.3011 et suivants.

#### M. Nicolas Büchler (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je dois vous admettre que je regrette particulièrement la tournure des débats de ce soir, nous avons fait le travail en commission, nous y avons passé du temps, la Municipalité a fourni à la commission, représentant l'entier des groupes de ce Conseil, toutes les pièces qui ont été demandées : cahier des charges, descriptifs de poste. Elle a explicité les enjeux de tels développements en lien avec la mobilité et la durabilité, à satisfaction de 6 commissaires, représentant de ML compris, qui a, à mon sens dû comprendre à la fois pourquoi il fallait un engagement sur le long terme et pourquoi il fallait un engagement dans la durabilité. C'est le travail de nos commissions, Mesdames et Messieurs, chers collègues, d'aller au fond des choses, de préparer ces amendements quand nous voulons en déposer pour modifier les conclusions d'un préavis. Ce soir nous préparons un amendement sur le coin d'une table à la va-vite parce que nous ne faisons plus confiance, ni à nos collègues de groupe, ni à la Municipalité, ni à nos chefs de service, donc à plus personne. Finalement

c'est la cacophonie, personne ne s'y retrouve. Faites confiance aux personnes que vous avez envoyé en commission, nous avons discuté longuement, la discussion a été franche, transparente et les groupes ont pu se faire des avis sur cette base-là.

## M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais demander à M. Haldi ce qui va se passer en ayant deux postes de cadres, allonsnous trouver des personnes vraiment compétentes en proposant un CDD de deux ans sans garantie de pérennisation. Vous êtes en train de péjorer ces deux postes M. Haldi, vous êtes en train de baisser la qualité de ce que nous souhaitons obtenir à la commune.

### M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a deux amendements, je n'ai pas l'impression que sur le fond ils s'opposent, je demande à M. le Président, dans quel ordre allez-vous faire voter ces amendements ? Est-ce que nous supprimons dans un premier temps le délégué à la durabilité, et si c'est accepté, voter le  $2^{\rm e}$  amendement pour que cela ne dure que 3 ans ?

Merci pour vos éclaircissements.

#### M. le Président

Merci M. Hess, c'est justement la question que je me posais, c'est pourquoi il me faut le texte pour que je puisse vous relire l'amendement et que vous puissiez vous déterminer. Je pense qu'il faut commencer par l'amendement de M. Haldi qui modifie les points globalement, puis par l'amendement de M. Lepêtre qui supprime deux points.

#### Relecture de l'amendement de M. Vincent Haldi

- 1. d'autoriser la Municipalité à créer un poste de délégué e à la durabilité <u>pour une durée</u> de 3 ans :
- 2. de porter aux budgets <u>2024, 2025 et 2026</u> le montant nécessaire à cet effet, soit CHF 121'550.00 sur les comptes 802.3011 et suivants ;
- 3. d'autoriser la Municipalité à créer un poste de délégué e aux mobilités ;
- 4. de porter aux budgets <u>2024, 2025 et 2026</u> le montant nécessaire à cet effet, soit CHF 121'550.00 sur les comptes 803.3011 et suivants.

#### M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Moi ce que j'ai entendu c'est que tout le monde était d'accord sur le fond, autant avec le préavis, qu'avec les amendements. En fait le seul point de divergence c'est le coût du financement, là je vois deux stratégies pour limiter le coût de financement qui s'opposent, il faut voter les deux amendements en les opposants l'un à l'autre et l'amendement qui triomphe, doit être voté pour savoir s'il est accepté et modifie ou non les conclusions du préavis.

#### M. le Président

Je ne pense pas que ces amendements s'opposent, car cela devrait être alors un sousamendement qui modifie l'amendement (art. 122 al. 3 du RCC), ce qui n'est pas le cas.

## M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai un petit rectificatif à apporter, mon amendement ne concerne que le poste à la durabilité, donc il ne faut modifier que les points 1 et 2 des conclusions du rapport et pas le point 4.

#### M. le Président

M. Haldi, je vous demande de m'apporter votre amendement rédigé, car vous modifiez les points 1 et 2 des conclusions, et l'amendement PLR les supprime.

## M. Vincent Haldi (ML)

C'est la raison pour laquelle il faut faire voter le mien en premier.

#### M. le Président

Le fait est que si l'amendement PLR passe, votre amendement devient caduc, il n'a plus de raison d'être.

Comme il a été déposé en premier, soit je les prends dans l'ordre de dépôt, soit dans l'ordre de leur portée sur les points des conclusions.

## M. Vincent Haldi (ML)

C'est ce que je vous dis de faire.

#### M. le Président

Je vais faire voter l'amendement PLR en premier puis l'amendement ML, est-ce que cela convient au conseil ?

## M. Olivier Blanc (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais demander la parole avant votre proposition, cela me paraît le plus sage, nous votons le premier amendement déposé ou le deuxième c'est égal, c'est vous qui choisissez, mais nous votons et après nous aviserons. Car si nous commençons à créer toutes les variantes possibles et imaginables, nous allons nous perdre. Votons un amendement et après nous déciderons ce que nous faisons. M. Haldi pourra retirer son amendement s'il estime utile, et si ce dernier est encore pertinent il le maintiendra et à ce moment-là nous voterons en connaissant le sort du premier amendement. Je vous invite à faire comme vous l'avez décidé.

#### M. le Président

Je suis très heureux que vous soyez aligné sur ma proposition.

#### M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pense qu'il faut faire le contraire, essayons de suivre une logique, l'amendement de M. Haldi modifie et maintient le poste de la durabilité, c'est une manière de dire si nous sommes d'accord avec ce point, de le limiter et ensuite si la majorité de ce Conseil veut le supprimer, elle le supprimera au moment du deuxième vote. Si vous supprimez d'abord le poste, l'amendement de M. Haldi n'a plus aucune raison d'être et nous ne pourrons jamais nous

exprimer sur l'amendement de M. Haldi dans cette situation. Il faut commencer par l'amendement de M. Haldi et ensuite voir si nous allons jusqu'à supprimer complètement le poste de la durabilité.

#### M. le Président

J'entends que certains veulent opposer les amendements, mais ils ne sont pas opposables, ils n'agissent pas sur les mêmes points des conclusions. Je vais ouvrir la discussion sur l'ordre de vote des amendements.

Pour ma part, je décide qu'il serait bien de voter celui du PLR en premier, mais les arguments de M. Gétaz sont également valables. Si nous modifions les quatre points des conclusions par un premier vote et que par la suite nous décidons d'en supprimer deux, il est aussi possible de procéder dans ce sens.

La discussion de l'ordre du vote des amendements n'étant plus demandée, le Président décide finalement de faire voter l'amendement de M. Haldi (ML) en premier et celui de M. Lepêtre (PLR) en second.

### Relecture de l'amendement de M. Vincent Haldi

- 1. d'autoriser la Municipalité à créer un poste de délégué e à la durabilité pour une durée de 3 ans ;
- 2. de porter aux budgets <u>2024, 2025 et 2026</u> le montant nécessaire à cet effet, soit CHF 121'550.00 sur les comptes 802.3011 et suivants ;
- 3. d'autoriser la Municipalité à créer un poste de déléguée aux mobilités ;
- 4. de porter aux budgets 2024 et suivants le montant nécessaire à cet effet, soit CHF 121'550.00 sur les comptes 803.3011 et suivants.

#### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour la Municipalité il est évident que ce qui est proposé là tient davantage d'un bricolage de dernière minute, et c'est un avis qui est partagé par un certain nombre de conseillers dans la salle. Le besoin est avéré, et cela a été montré dans le préavis, en commission, vu le nombre d'objets qui sont en suspens et qui traitent de ces aspects-là.

Ce serait bien, nous pourrions nous en réjouir si après 3 ans tous les problèmes en matière de durabilité sont résolus, mais je crois qu'il faut être relativement naïfs pour croire cela possible.

L'amendement pose un certain nombre de problèmes, notamment sur le marché du travail, car cela a été dit, aujourd'hui nous avons de la difficulté à recruter et nous allons rendre ce poste encore moins attractif, nous avons vraiment un grand risque de ne pas avoir quelqu'un d'approprié qui puisse correspondre aux attentes.

Nous avons également essayé avec des mandats externes, car c'était la première solution qui a été retenue et c'est comme cela que nous pratiquons depuis des années. Nous nous rendons compte qu'avec des mandats externes, il y a des problèmes fondamentaux, c'est que nous n'avons pas des collaborateurs qui pourraient porter les projets et avoir cette activité transversale. C'est ça qui fait la force d'avoir quelqu'un qui est intégré pleinement dans l'administration communale et sur la durée : il s'agit d'une personne qui peut travailler au sein des services et qui peut gagner la confiance des acteurs locaux. Et ce soir, ce qui est proposé, c'est que cette personne, qui aurait gagné cette confiance, soit remerciée après 3 ans ? C'est désastreux et contre-productif, nous risquons juste de perdre tout

l'investissement, le savoir-faire qu'un délégué est susceptible d'accumuler pendant ses premières années de travail !

Vous l'aurez sans doute compris, nous vous invitons à rejeter cet amendement.

## M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Concernant la position de M. Chiaradia, mon amendement n'est pas du tout l'illusion de penser qu'en 3 ans nous aurons résolu les problèmes de durabilité, mais par contre nous pourrons nous déterminer sur la façon dont la Municipalité y répond.

## M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour une fois et c'est assez rare, je suis d'accord avec les propos de M. Chiaradia. Un CDD n'est pas très attractif pour ce genre de poste. Je vous invite à refuser l'amendement.

#### **VOTE Amendement de M. Haldi**

- 1. d'autoriser la Municipalité à créer un poste de délégué e à la durabilité <u>pour une durée</u> de 3 ans ;
- 2. de porter aux budgets <u>2024, 2025 et 2026</u> le montant nécessaire à cet effet, soit CHF 121'550.00 sur les comptes 802.3011 et suivants ;
- 3. d'autoriser la Municipalité à créer un poste de délégué e aux mobilités ;
- 4. de porter aux budgets 2024 et suivants le montant nécessaire à cet effet, soit CHF 121'550.00 sur les comptes 803.3011 et suivants.

L'amendement est **refusé** par 52 NON, 22 OUI et 10 abstentions.

#### **VOTE Amendement de M. Lepêtre**

- 1. d'autoriser la Municipalité à créer un poste de délégué e à la durabilité ;
- 2. de porter aux budgets 2024 et suivants le montant nécessaire à cet effet, soit CHF 121'550.00 sur les comptes 802.3011 et suivants ;
- 3. 1. d'autoriser la Municipalité à créer un poste de délégué e aux mobilités ;
- 4. 2. de porter aux budgets 2024 et suivants le montant nécessaire à cet effet, soit CHF 121'550.00 sur les comptes 803.3011 et suivants.

L'amendement est **refusé** par 47 NON, 38 OUI et 0 abstention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### M. Fabien Willemin (DA)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 17/2023 de la Municipalité du 7 juillet 2023 au Conseil communal relatif à la création d'un poste de délégué·e à la durabilité et d'un poste de délégué·e aux mobilités

#### **DECIDE**

- 1. d'autoriser la Municipalité à créer un poste de déléguée à la durabilité;
- de porter aux budgets 2024 et suivants le montant nécessaire à cet effet, soit CHF 2. 121'550.00 sur les comptes 802.3011 et suivants :
- 3. d'autoriser la Municipalité à créer un poste de déléguée aux mobilités ;
- 4. de porter aux budgets 2024 et suivants le montant nécessaire à cet effet, soit CHF 121'550.00 sur les comptes 803.3011 et suivants.

## Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 51 OUI, 31 NON et 1 abstention.

7.2 Sur le préavis No 18/2023 relatif au maintien du soutien au cinéma Hollywood par la reprise du bail par la Commune pour les cinq prochaines **années.** (Rapp. M. Philippe Morier-Genoud).

M. le Président ouvre la discussion.

## M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce préavis répond sur le long terme aux préoccupations exprimées il y a déjà plusieurs années quant au futur des cinémas de Montreux.

Pour rappel, notre collègue Géraldine Torchio et moi-même avions déposé en 2020 déjà deux motions prises en considération lors de la séance du 18 novembre de la même année, demandant le sauvetage des cinémas de notre ville.

L'évolution de l'offre audio-visuelle ces vingt dernières années, l'apparition des plateformes de streaming notamment, a eu pour conséquence de diminuer la rentabilité des cinémas des villes moyennes ou petites, ceci dans toute la Suisse et même toute l'Europe.

Notre situation, ici à Montreux, n'est donc pas différente de celle d'autres nombreuses villes de Suisse romande, qui ont déjà décidé de soutenir activement et financièrement leurs cinémas, pour éviter qu'ils ne ferment définitivement.

Nous devons donc admettre que si nous voulons garder ce lieu de culture et de vie sociale que représentent les deux cinémas Hollywood, il faut désormais les intégrer dans notre projet culturel communal, au même titre que d'autres institutions ou événements culturels. Rappelons que les cinémas existent à Montreux depuis extrêmement longtemps et qu'ils font intégralement partie de l'histoire de notre commune.

Les cinémas ont-ils un avenir ?

La réponse à cette question est tout aussi incertaine aujourd'hui qu'il y a soixante ans, lorsque la télévision est arrivée dans les ménages et que tout le monde annonçait la mort irrémédiable des salles obscures.

On a vu que ce ne fut pas le cas.

Ayons donc confiance en l'avenir et en la possibilité pour les salles de cinémas de rester attractives et même, dans une certaine mesure, de se réinventer.

Se réinventer, voilà d'ailleurs un concept que l'on a entendu en séance de commission, où a été décrite l'idée qui sous-tend ce préavis : nos salles de cinémas sont en train de devenir autre chose que seulement des salles de cinéma.

Elles sont désormais à disposition des associations, fondations ou autres qui, sur la commune, ont envie ou besoin de présenter sur grand écran des images en lien avec un thème, leurs activités, etc...

Ainsi, par exemple, le FC Montreux-Sports peut s'inviter au cinéma Hollywood pour offrir à ses juniors un film sur un grand footballeur (ou une grande footballeuse).

L'association pour la protection des narcisses, Narcisses Riviera, peut inviter ses membres pour visionner un documentaire sur les fleurs emblématiques de notre région. Etc, etc.

Si nous acceptons ce préavis, ce que Montreux Libre vous recommande, nous pourrons nous approprier cette extraordinaire espace de projection d'images et, oui d'une certaine façon, participer à réinventer l'avenir de nos salles de cinéma.

Je vous remercie de votre attention.

## **Mme Ruth Bär (Vert-e-s)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour le préavis qui propose de soutenir le cinéma Hollywood par la reprise du bail pour les 5 prochaines années.

Les conditions contractuelles avec Cinérive pour la responsabilité de projections des films sont similaires et pratiquées avec succès dans d'autres communes comme Orbe, la Sarraz, ou Martigny. La Municipalité propose un concept concret pour garantir un avenir stable et à long terme du cinéma à Montreux. Un cinéma comme lieu d'échange pour l'ensemble des acteurs locaux, des privés, des sociétés, d'associations locales, du Montreux Jazz, pour les hôtels, le tourisme et des conférenciers. Ceci en collaboration avec Cinérive pour la programmation cinématographique et le maintien des avantages pour la population, comme l'abonnement de 10 entrées à 10.- par séance, le ciné-senior, la lanterne magique ou la location privée à 100.- par heure, du cinéma.

Il sera également possible de projeter au cinéma de Montreux, les centaines de concerts du Montreux Jazz digitalisés en collaboration avec l'EPFL. Pendant la rénovation du Centre des Congrès, le Montreux Jazz pourrait alors rester vivant au cinéma.

La commission a salué d'une voie unanime, l'initiative de la Municipalité de développer des synergies avec les différents acteurs, culturels, économiques et associatifs de notre commune.

Nous sommes conscients que ce sera le seul moyen pour garder le cinéma Hollywood vivant et qu'une vie culturelle à Montreux, sans cinéma, ne sera juste pas imaginable.

Le groupe des Vert-e-s soutient donc de façon unanime le préavis de la Municipalité. Merci d'avance de votre vote favorable.

## M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste soutiendra à une grande majorité les conclusions du rapport. Nous comprenons la volonté de stabiliser la situation, que les délais ne sont pas suffisants pour pouvoir analyser plus en détails la situation et souhaitons montrer notre volonté de conserver des cinémas à Montreux.

Mais dans 5 ans, nous demanderons plus. Avant cette échéance, nous demanderons qu'un bilan soit établi. Et si la situation ne s'est pas améliorée, nous demanderons que des enseignements soient tirés conditionnant notre soutien à des évolutions de stratégies. Merci pour votre attention.

## **Mme Anna Krenger (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Notre groupe soutiendra majoritairement ce préavis, par souci de transparence nous regrettons que les comptes de Cinérive SA n'aient pas été accessibles durant la commission. Cependant nous pensons qu'il est important pour la population de maintenir le dernier cinéma de Montreux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 18/2023 de la Municipalité du 25 août 2023 au Conseil communal relatif au maintien du soutien au cinéma Hollywood par la reprise du bail par la Commune pour les cinq prochaines années

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

- 1. de valider le concept d'exploitation présenté dans le présent document ;
- 2. d'accepter que la Commune reprenne le bail du cinéma Hollywood à son nom pour cinq ans, soit du 1er décembre 2023 au 30 novembre 2028 ;
- 3. d'allouer à cet effet un crédit complémentaire de 6'180 fr. au budget 2023 sur le compte 351.3161 « loyers » pour le loyer de décembre 2023 ;
- 4. d'allouer à cet effet le montant correspondant sur le compte 351.3161 « loyers » aux budgets annuels, soit 74'160.- fr. /an pour 2024 et 2025, 84'000.- fr. /an pour 2026 et 2027 ainsi que 77'000.- fr. pour 2028 ;
- 5. d'apurer le compte d'attente no. 9139.133 au moyen d'un crédit complémentaire d'un montant correspondant au budget 2023 ;
- 6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec ces affaires.

## <u>Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 78 OUI, 1 NON et 5 abstentions.</u>

7.3 Sur la prise en considération du postulat de M. Olivier Mark « pour que le Conseil communal reprenne la main en matière de logements à Montreux par un contrôle serré du travail municipal ». (Rapp. M. Vincent Haldi).

M. le Président ouvre la discussion.

## M. Florian Manzini (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, Chers collègues,

La motion Mark, transformée en postulat, laisse une majeure partie de mon groupe perplexe. Bien que nous reconnaissions l'urgence de l'élaboration d'un nouveau plan d'affectation communal, notamment pour faire face à la pénurie de logements subventionnés ou à loyers modérés, je me permets de partager avec vous les remarques suivantes.

Sur la forme, nous avons beaucoup de peine à adhérer au titre de ce texte, soit « Pour que le Conseil communal reprenne la main en matière de logements à Montreux par un contrôle serré du travail municipal ». En effet, celui-ci reflète très peu la demande de Monsieur le postulant et impliquerait que notre conseil soit chargé de la surveillance de l'exercice exécutif, rôle qui me semble être celui de la commission de gestion.

Sur le fond, nous faisons confiance à notre Municipalité pour que celle-ci nous tienne informés, en temps voulu, de l'avancée de ses travaux, comme elle l'a déjà fait à maintes reprises et comme elle s'est engagée à continuer à le faire par la suite. De plus, une communication systématique tous les 3 mois ne nous semble pas nécessaire, en particulier si notre exécutif n'a pas d'information supplémentaire à nous transmettre.

C'est pourquoi une large majorité des Vertes et Verts de Montreux s'abstiendra ou refusera la prise en considération de ce postulat. Je vous remercie de votre attention.

## M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avant tout merci à la commission d'avoir pris le temps d'examiner tant la recevabilité, que le fond de ma motion transformée à contre cœur en postulat.

En effet le but de la démarche peut être obtenue en introduisant tous les trimestres une interpellation, mais je pense toutefois qu'une information spontanée et périodique de la Municipalité sur ce dossier phare, au sujet de l'avancement du PACom, raccourcira et simplifiera le déroulement de nos séances.

Tous ensemble, ici réunis, nous formons un ensemble de politiciens très exigeants. Le thème de l'habitat et du bâti illustre parfaitement cette affirmation, nous voulons que les futures constructions impactent moins l'environnement, nous souhaitons qu'elles s'intègrent mieux dans le patrimoine existant, nous voulons que les logements soient accessibles au plus grand nombre, nous voulons aussi qu'ils soient source d'emploi dans notre région.

Nous voulons atteindre beaucoup d'objectifs, mais il faut commencer par un plan. Mon intervention ne vise qu'à être informés régulièrement et en toute transparence au sujet de la gestation de ce plan majeur pour notre commune, pour que nous puissions intervenir, le jour venu, en fonction de nos sensibilités et de nos prérogatives respectives. J'ai beaucoup de peine à comprendre la retenue dans certains rangs de ce Conseil par rapport à cette volonté de transparence et de communication. Ce qui est un peu paradoxal au vu de certains éléments qui sont communiqués au public régulièrement.

Malgré le juridisme, à mon avis exacerbé de notre Municipalité au sujet de la recevabilité de la motion, je prends note que M. Walther accepte de nous informer régulièrement, je vous demande toutefois à toutes et à tous de confirmer notre besoin d'information périodique en acceptant ce postulat et de ne pas politiser davantage ce dossier, avant que les travaux du PACom portent leurs premiers fruits.

## M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme chacune et chacun le sait, le plan général d'affectation a été annulé par le tribunal fédéral en 2020, je vous épargnerai la genèse de cette débâcle tant le sujet semble connu de tous. Mais l'est-il vraiment ? Pour ma part je sais de ce sujet qu'il revêt une importance majeure pour les personnes tant physiques que morales de notre commune. Comme le soulignait notre ancien collègue Joe Philippone dans son postulat du mois de juin 2020 et l'établissement aussi vite que possible d'un nouveau plan général d'affectation, les enjeux sont nombreux et de taille, notamment en termes d'emplois pour nos entreprises locales et de retombées fiscales correspondantes pour ce qui est des personnes morales, mais aussi en termes de conséquences économiques directes et de logements pour les personnes physiques. Ce postulat a été pris en considération par notre Conseil qui demandait à la Municipalité de se doter des moyens nécessaires et d'établir un plan d'action en vue de la validation d'un nouveau PACom sous 2 ans.

Chères et chers collègues, nous voici maintenant 3 ans plus tard, non pas sur le point de valider quelque PACom qu'il soit, mais bel est bien avec le dépôt d'un dossier d'examen préliminaire que le Canton a plus ou moins dégagé en corner, ce qui, à mes yeux, peut se traduire par le début des prémices du commencement.

La tâche est complexe et les expériences du passé nous enseignent certainement de ne pas brûler les étapes, mais lorsque l'urgence est palpable et que les conséquences au quotidien ne font que la confirmer, il me semble que les choses doivent être prises en main avec une ferveur et une volonté d'aller de l'avant que je ne reconnais actuellement pas en notre pouvoir exécutif. Peut-être aurais-je un niveau de compréhension de ce dossier légèrement lacunaire, je peux en convenir, il n'en aurait pas été ainsi si j'avais pu bénéficier d'une information régulière et transparente sur le suivi de l'évolution de ce dossier.

Puisque nous n'en sommes malheureusement qu'au commencement, c'est le bon moment pour en changer et pour que toutes et tous nous puissions suivre, avec un niveau d'informations suffisantes, l'avancement de ce dossier majeur pour notre commune. Je soutiendrai le postulat de mon collègue Olivier Mark, tout comme le groupe PLR et je vous invite à en faire de même.

### M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cela devient un peu une mode à droite de déposer des objets irrecevables avec de plus une volonté de contrôler le travail de la Municipalité. Il n'y a qu'à se référer au titre de cette motion, transformée en postulat, pour le constater : « pour que le Conseil communal reprenne la main en matière de logements à Montreux par un contrôle serré du travail municipal ». Nous sommes hors des prorogatives de notre Conseil, ce qui a été confirmé

par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes, et il n'a de plus pas grand-chose à voir avec la matière qui y est développée.

Vos gesticulations pour montrer à votre électorat que vous prenez en main ce dossier ne sont que du vent. Votre demande est complétement redondante avec la démarche de communication et de transparence que la Municipalité s'est engagée à suivre et n'apporte rien de plus.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste refusera la prise en considération du postulat à sa quasi-unanimité. Merci pour votre attention.

## M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

ML soutient la motion transformée en postulat de M. Mark. Ce postulat demande en effet simplement une information régulière concernant un domaine de la gestion communale ô combien important, surtout dans le contexte actuel du service de l'urbanisme et de l'état d'avancement des démarches pour l'élaboration du PACom. Je vous remercie pour votre attention.

## M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais être bref, notamment car M. Raduljica a déjà un peu exprimé ce que je souhaitais dire. M. Mark si j'interviens, c'est à nouveau pour faire du juridisme étroit : ce ne sera pas M. Caleb Walther, mais bien la Municipalité qui communiquera.

Vous clamez dans votre titre vouloir « que le Conseil communal reprenne la main en matière de logements à Montreux par un contrôle serré du travail municipal », nous prenons acte qu'en fait, vous ne demandez simplement qu'une communication régulière, ce sur quoi la Municipalité s'est déjà engagée.

Pour nous l'objectif est d'aller de l'avant, nous vous laissons libre de choisir d'accepter ou non ce postulat, il ne changera rien, mais alourdira un peu les démarches, car je le confirme la Municipalité communiquera, et ceci car elle a besoin de le faire pour que ce projet puisse avancer de manière solide.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### M. Vincent Haldi (ML)

Au vu de ce qui précède, la commission vous encourage, par 8 oui et 2 non, à prendre en considération le postulat de M. Olivier Mark « Pour que le Conseil communal reprenne la main en matière de logements à Montreux par un contrôle serré du travail municipal »

## Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération du postulat par 40 OUI, 40 NON et 5 abstentions.

M. le Président tranche et vote la prise en considération du postulat.

## 8. Préavis de la Municipalité

8.1 No 19/2023 relatif à la transformation de l'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) du collège de Chernex en une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de 36 places le matin et l'après-midi et de 60 places le midi sous gestion de la Fondation de l'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME).

(Séance de commission le jeudi 12 octobre 2023 à 19 h 00, à l'av. des Alpes 18, salle des combles, à Montreux).

Première en liste: Mme Valérie Calderini (UDC).

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Soraia Dias, Antoinette Loup, Bibiana Streicher et MM. Mathieu Ehinger, Mario Gori, Olivier Grand, José Jorge, Omar Soydan.

#### M. le Président

Avant d'ouvrir la discussion, j'attire l'attention des membres de la commission sur la date de la séance qui aura lieu demain soir.

Mme Calderini convoquera donc la commission ce soir.

J'attire également l'attention de la municipalité sur l'article 58 de notre règlement qui dispose que :

Art. 58 Remise des documents

Lorsque la Municipalité transmet des documents à une commission, que ce soit spontanément ou suite à une demande adressée suffisamment tôt, elle prend les mesures nécessaires pour que les membres de la commission reçoivent ces documents au moins 3 jours ouvrables avant la séance.

Je souhaite que ce délai soit respecté, faute de quoi le traitement de la proposition municipale pourrait être repoussé à la séance suivante.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## 9. Postulats, motions et propositions

## 9.1 Postulat de M. Fabien Willemin et consorts « Déclarer l'urgence climatique».

#### M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

En mars 2019, le Grand Conseil déclarait l'urgence climatique dans sa grande majorité. Plusieurs villes du Canton ont emboîté le pas comme Aubonne, Nyon, Vevey, Lausanne et Morges.

Nous ne sommes absolument pas à la hauteur des enjeux. Les scientifiques sont clairs : il ne suffit pas d'investir dans quelques panneaux solaires mais bien de revoir totalement notre façon d'organiser notre société. S'il n'y a pas une action rapide et radicale, la communauté scientifique annonce la fin de l'humanité pour dans un ou deux siècles.

Il y a cinquante ans, quand le réchauffement climatique est devenu une certitude scientifique, nous avions le luxe des illusions, celui de penser que, dans notre tour d'ivoire, nous ne serions pas trop touchés. Mais le temps des illusions est terminé, là on parle de la mort de nos enfants et de nos petits-enfants.

Les climatologues, les géologues, les biologistes, les physiciens sont unanimes et les études sérieuses se suivent et se ressemblent toutes : nous ne pouvons plus douter du réchauffement climatique ni de son origine humaine. Les sondages actuels montrent également que la population en est convaincue, et cela malgré la désinformation générée par les lobbys des énergies fossiles. Un sondage réalisé par gfs.bern en août de cette année montre que 69 % de la population suisse est préoccupée par le réchauffement climatique.

Et que fait-on? Pas grand-chose.

Nous pensons que l'un des principaux problèmes de cette inaction, c'est nous, la classe politique. Nous cédons tellement facilement au clientélisme en préservant de tout effort nos électeurs de peur qu'ils ne nous réélisent pas. Mais tout le monde doit faire des efforts si nous voulons donner une chance à nos enfants de mourir de vieillesse. Nous en sommes là. Il est certain que mon petit discours ne changera rien. Il est certain également que ce postulat ne changera pas grand-chose. Cependant, on vous propose à toutes et tous un engagement symbolique, sur l'honneur, celui de mettre au centre de nos prises de décisions ces prochaines années les enjeux climatiques. La bonne solution n'existe pas mais l'inaction est criminelle.

Soyons à la hauteur des enjeux de notre époque, prenons nos responsabilités et agissons maintenant.

Ainsi, les groupes décroissance alternatives et des vertes et verts déposent le postulat suivant: « Déclarer l'urgence climatique ».

Nous demandons:

- un engagement solennel du Conseil et de la Municipalité face à ces enjeux climatiques, économiques et sociaux (déclaration de l'urgence climatique);
- que la Municipalité établisse un plan climat couvrant tous les secteurs permettant de diminuer l'impact climatique de Montreux et impliquant dans un effort commun la Commune et la population montreusienne.

Nous vous remercions de renvoyer ce postulat en commission pour étude.

#### M. le Président

J'ouvre la discussion sur la recevabilité de la proposition ainsi que le dispose l'article 102 alinéa 3 de notre règlement.

Je demande que ce Conseil statue formellement sur la recevabilité, à mon sens ce n'est ni de la compétence du Conseil, ni de la compétence de la Municipalité de déclarer l'urgence climatique, je ne comprends pas s'il s'agit du territoire de Montreux ou de la Suisse.

De plus, cela me semble être du domaine de l'irréalisable, je demande à la Municipalité de me donner son avis à propos de cet objet.

## M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne suis pas sûr de votre intervention, il y a d'autres communes qui l'ont fait et je n'ai pas le sentiment que ce soit vraiment irrecevable. Cependant puisque vous nous le demandez, nous vérifierons cette recevabilité et nous vous le diront au prochain Conseil.

#### M. le Président

Vous voulez donner votre réponse durant la commission ou je renvoie le traitement de l'objet à la séance suivante ?

## M. Olivier Gfeller,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous ne contestons pas la recevabilité de ce postulat, il n'y pas de raison de le refuser, après s'il y a un débat à avoir, il aura lieu en commission.

## M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite vous lire l'article 65 du règlement qui parle des commissions ad hoc, c'est ce que nous demandons. « Art. 65 Compétences

Les commissions ad hoc sont :

- les commissions nommées de cas en cas et chargées d'examiner les propositions des membres du Conseil et les pétitions ou de préaviser sur leur recevabilité ou leur prise en considération »

Nous vous demandons de faire cela.

#### M. le Président

Il y a aussi l'article 102 al. 3 let. a qui dispose que le Conseil peut statuer sur la recevabilité. Le Conseil examine si la proposition est recevable. Je vais formellement poser la question à ce Conseil et si une majorité décide qu'il est recevable, il sera renvoyé en commission comme vous le désirez, c'est juste une étape formelle prévue par notre règlement.

## M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je crois qu'il ne faut pas se voiler la face, nous n'allons pas imaginer de ne pas pouvoir discuter de ce point, je pense au contraire qu'il serait faux de repousser cette échéance. Il nous est demandé de créer une commission, faisons-le et sachons jusqu'où nous pouvons aller, dans quel esprit nous devons aller, ce sera beaucoup plus facile et agréable si nous nous y mettons tous.

#### M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'abonde dans le sens des propos tenus par M. le conseiller Cardinaux, l'application du règlement M. le Président c'est bien, l'application du bon sens c'est mieux. Merci.

#### M. le Président

Alors dans ce cas-là le règlement ne sert à rien.

## M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

S'il convient de discuter de la recevabilité c'est une chose, elle n'est pas remise en question à ce stade par aucun membre du Conseil, si nous devons voter la recevabilité de chaque éléments qui est déposé au Conseil communal, nous allons terminer nos séances encore plus tard c'est le premier aspect et pour le deuxième aspect, le réalisme ou pas de ce postulat Willemin et consorts n'a rien à voir avec la recevabilité ou non de la proposition et c'est de cela que nous allons potentiellement débattre après le dépôt de ce postulat et particulièrement en commission.

#### M. le Président

Je suis d'accord avec vous nous n'allons pas le faire pour chaque objet, seulement pour les objets qui peuvent sembler problématiques.

Lorsque j'ouvre la discussion sur la recevabilité, si personne ne demande la parole, la proposition sera simplement renvoyée en commission comme le proposant le demande. Cependant, vous devez savoir que la DGAIC m'a donné partiellement raison en relevant qu'à Montreux, nous traitons les propositions de manière erronée depuis des années.

## M. Vincent Haldi (ML)

Je tiens à préciser que la position du département juridique de la DGAIC, contestait la manière de procéder avec les motions, mais pas les postulats et encore moins les interpellations.

#### M. le Président

Je demande au Conseil de voter la recevabilité.

## M. Romain Pilloud (SOC)

Personne dans ce plénum n'a remis en cause la recevabilité, pourquoi est-ce que nous devrions voter sur la recevabilité maintenant, est-ce que ne pouvons pas laisser ce postulat aller en commission et si vraiment il y a un doute, à un moment ou à un autre, nous aurons l'occasion de revoter sur cette recevabilité plus tard.

#### M. le Président

Bien, je ne veux pas empêcher la démocratie de fonctionner, c'est juste que c'est noté à l'alinéa 3 de l'article 102 Procédure – Dépôt

3 Le Conseil examine si la proposition est recevable. Si, après avoir entendu l'auteur, un doute subsiste, le Conseil peut :

- a) statuer ;
- b) renvoyer la proposition à une commission ad hoc, qui demande à la Municipalité ses déterminations ; après le rapport de la commission ad hoc, le Conseil tranche.

Le postulat étant jugé comme recevable par ce Conseil, y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission ?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter de ce postulat.

## 9.2 Postulat de M. Nicolas Büchler « Valoriser et préserver nos sentiers et nos paysages des hauts de la Commune ».

## M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Depuis la période épidémique du Coronavirus que nous avons connu lors des années 2020, 2021 et 2022, nous constatons sur les hauteurs de notre Commune une explosion du nombre de visiteuses et visiteurs venant profiter de la beauté de nos paysages.

Evidemment, la majorité des acteurs de nos hauts se réjouissent de cette fréquentation en augmentation et des avantages qu'elle donne en termes de consommation et de chiffres d'affaires. De plus, nous avons la chance de pouvoir compter sur des réseaux de transports publics existants qui permettent à celles et à ceux qui le souhaitent de prendre de la hauteur en délaissant le transport individuel.

Cela étant, ce n'est aujourd'hui pas suffisant pour endiguer le flot des véhicules qui montent tenter de se parquer à Caux, Hauts-de-Caux, aux Avants, ou encore au Col de Jaman, chaque fin de semaine de beau temps.

Ce problème est connu de notre exécutif et de ses services. Des solutions ont été trouvées pour les riverains des Hauts-de-Caux notamment pour qui des places de parc ont été réservées. Malgré cela, nous devons aujourd'hui aller plus loin, la situation restant particulièrement tendue et nécessitant des actions rapides pour éviter que les week-ends de saturation totale des parkings et des routes ne continuent de se multiplier.

Par ailleurs, avec l'explosion de la vente de VTT et d'e-bike dans toutes les régions de Suisse, la concentration des différentes populations et clientèles devient compliquées. Je constate effectivement régulièrement des problèmes de cohabitation entre cyclistes, piétons, et automobilistes.

Parallèlement à cette importante hausse du trafic et des visiteurs, je constate également et depuis plusieurs années que l'offre en sentiers pédestres d'altitude diminue. Quasiment chaque année, des sentiers sont en moins bon état que l'année précédente. Si ce postulat est renvoyé en commission, c'est avec plaisir que je les détaillerai et documenterai sur une carte, mais si ça vous convient je vous évite ma présentation powerpoint ce soir. Je ne jette évidemment la pierre à personne, et surtout pas à nos employé.e.s communaux qui font de leur mieux, dans les limites de leur possibilité et de leurs ressources.

Qu'en est-il du lien entre les trois constats posés ? A titre personnel, le fait de pouvoir dresser ces simples constats me parait totalement incompatible, et c'est pourquoi ce postulat essaye de les relier. Si nous souhaitons continuer à développer un tourisme doux de qualité, en maintenant la qualité de vie de nos concitoyens des hauts, nous devons absolument mettre en place un programme de valorisation et de préservations des hauts de la

Commune, qui tiennent compte des besoins des habitants, mais également des piétons et cyclistes de passages.

Ainsi, ce postulat demande à la Municipalité :

- 1. De développer un concept de mobilité douce incitant nos visiteurs de passage à accéder aux hauts de la commune par d'autres moyens que le véhicule individuel ;
- 2. A cet effet, de réfléchir à un système permettant de favoriser le P+R de la Gare de Montreux à des fins touristiques ;
- 3. De mettre en place un plan de développement et de valorisation des sentiers pédestres portant sur les hauts de la commune, en référence notamment au postulat de Wolfgang Marz de 2006 ;
- 4. D'étudier la mise en place d'itinéraires VTT / E-bike.

Ces 4 points d'action sont, j'en suis persuadé, intimement liés, et c'est en prenant la problématique dans son ensemble que nous pourrons améliorer la situation, maintenir une accessibilité de qualité aux hauts de la commune, et renforcer notre axe touristique « quatre saisons ».

Pour traiter ce postulat, je demande que ce dernier soit transmis en commission pour études et rapport.

Merci de votre attention.

#### M. le Président

J'ouvre la discussion sur la recevabilité de la proposition ainsi que le dispose l'article 102 alinéa 3 de notre règlement.

La discussion n'est pas demandée

Le postulat étant jugé comme recevable par ce Conseil, y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission ?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain conseil pour traiter de ce postulat.

## 9.3 Dépôt de titre de motion de M. Olivier Müller « reprendre et améliorer le PGA 2019 ».

La motion sera développée lors de la séance du Conseil communal du 15 novembre 2023.

#### 10. Interpellations

## 10.1 Interpellation de M. Quentin Talon et consorts « Nouveau malaise aux VMCV, quelles mesures pour en sortir de manière durable ? ».

### M. Quentin Talon (DA)

Je lis seul cette interpellation mais elle est soutenue par le parti socialiste, les verts et vertes ainsi que Montreux Libre. L'UDC et le PLR peuvent bien sûr se joindre également.

C'est de nouveau la crise aux VMCV un peu plus d'un an après la signature d'une nouvelle convention collective de travail qui semblait avoir définitivement apaisé les tensions. Dans une lettre ouverte de trente pages, un conducteur VMCV en poste depuis cinq ans, en arrêt pour épuisement professionnel, pointe une série de problèmes avec l'appui du syndicat du personnel des transports.

Ce chauffeur, M. Decrey, dénonce dans 24 heures l'écart entre la réalité de son travail et « l'image de marque » de l'entreprise. Principal problème : les WC. En l'absence de lieux où se soulager, les conducteurs s'abstiennent de boire, avec des risques de déshydratation, ce qui peut causer des erreurs de circulation.

Autre problématique, le stress. En cause, notamment, la « cadence infernale et les périodes de conduite effective beaucoup trop longues » de certains tours de service. La secrétaire syndicale Patricia Alcaraz dénonce aussi certains aspects de la gouvernance qui joue plus sur la crainte que sur la bienveillance.

Après divers audits et crises depuis 2018, la nouvelle direction s'était attelée à aplanir les tensions et à moderniser l'entreprise. On croyait le calme revenu et la confiance retrouvée suite à l'arrivée à la tête de l'entreprise d'Angela Schlegel. Fin août dernier, les VMCV avaient même présenté leur stratégie 2030, ancrée sur la qualité, l'innovation, la durabilité et l'éthique. Mais ils avaient annoncé simultanément le départ impromptu de Mme Schlegel, officiellement «pour un projet personnel et familial».

Les difficultés des VMCV nous concernent et nous inquiètent. Afin que l'entreprise soit plus attractive pour la population, ce qui permettra d'augmenter le transfert modal, il faut en premier lieu que le personnel soit écouté et compris. Les VMCV pourront alors engager de façon durable et développer de manière plus transversale une véritable stratégie d'entreprise.

C'est pourquoi nous posons les questions suivantes :

- 1. Pour quelles raisons ce problème lancinant des WC n'a-t-il pas été résolu alors qu'il est soulevé depuis 13 ans déjà? Une planification a-t-elle été établie ? Quelles mesures peuvent-elles être prises à court terme ? Des WC à Chailly P+R sont-ils envisageables ?
- 2. Quelles améliorations concrètes des conditions de travail ont-elles été mises en place depuis la crise de 2018 ? Quelle est la stratégie des VMCV pour engager plus et rendre rapidement le métier plus attractif ?
- 3. Quelles mesures la Municipalité de Montreux va-t-elle défendre par son délégué au Conseil d'administration pour résoudre cette crise de manière durable ?
- M. le Président ouvre la discussion.
- M. Florian Chiaradia, Municipal indique que la Municipalité répondra par écrit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 10.2 Interpellation de M. Fabrice Yerly « Quel destin pour la parcelle communale de la Saussaz ? »

## M. Fabrice Yerly (Vert-e-s)

Monsieur, le Président, Mesdames et Messieurs,

En septembre de cette année, le conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera (ASR) a voté le préavis n° 4/2023 pour l'étude d'une construction massive sur le terrain de la Saussaz (parcelle n° 2019), qui appartient à la commune de Montreux. Ce terrain a été acquis par Montreux pour y développer des activités sportives, en complément des équipements existants à la Saussaz. L'objectif de l'ASR est de regrouper différents services (antennes locales du ministère public et de l'Etablissement cantonal d'assurance ECA, pompiers, ambulances, police et protection civile) en un seul endroit, un concept unique en Suisse de « Maison de la sécurité publique ». Le dicton populaire incite à ne « pas mettre tous ses œufs dans le même panier ». C'est pourtant le choix de l'ASR, au contraire de tout ce qui existe en Suisse, de concentrer toutes les forces d'intervention au même endroit. Cela implique la destruction d'une prairie actuellement non construite à quelques centaines de mètres des Grands Prés, de l'autre côté de la châtaigneraie.

Le projet prévoit un volume bâti de 55'000 m³, une augmentation de trafic de 1200 véhicules /jour dans un trafic déjà proche de la saturation et compte utiliser une partie des places de stationnement des équipements sportifs de la Saussaz pour le personnel de l'ASR.

Pour comparaison, le projet des Grands Prés prévoyait une augmentation de 1100 véhicules / jour, soit une augmentation comparable du trafic sur les mêmes axes routiers.

Selon l'article 28 des statuts de l'ASR, « Les communes partenaires mettent à disposition de l'association les biens immobiliers en relation avec ses buts et ses tâches et en assument les charges d'investissement. Les charges locatives y relatives font l'objet d'une facturation à l'association. » Cette construction massive, si elle est réalisée, va représenter un coût estimé à au moins 50 millions de francs.

Ainsi, j'interpelle la Municipalité et lui adresse les questions suivantes :

- 1. Suite à l'initiative « Sauvons les Grands Prés », qui a été acceptée par 71% de la population, quelle est la crédibilité de sacrifier un terrain non construit situé juste de l'autre côté de la châtaigneraie, à peine à 200 m des Grands Prés ? Les arguments des initiants en matière de sauvetage de la biodiversité, de protection des espaces non construits et de l'impact sur le trafic et la qualité de vie ne s'appliquent-ils pas de ce côté-ci de la châtaigneraie ?
- 2. Est-il exact que, comme l'affirme le préavis de l'ASR, la commune de Montreux a donné son accord pour la mise à disposition du site en question ? Le cas échéant, sur quelle base cet accord a-t-il été donné dès lors que ce conseil ne s'est jamais prononcé sur cette question ?
- 3. Ce terrain n'a-t-il pas été acheté pour servir comme terrain de sport ? Dans ce cas, comment peut-on justifier une tout autre utilisation ?

- 4. Votre Autorité nous a présenté en avril de cette année le préavis 2023/10 pour la réfection énergétique de 5 bâtiments communaux, dont la caserne des pompiers. Comment justifier cette dépense si les pompiers vont déménager ? Question corollaire : comment réaffecter une caserne de pompiers dès lors que les sapeurs vont quitter cet endroit ?
- 5. Selon les statuts de l'ASR, article 28, cette association ne peut être propriétaire de ses locaux. Est-ce que cela signifie que la création d'un tel centre sera à la charge de la commune ?
- 6. Sachant que le corps de Police Riviera devrait en principe quitter à terme les locaux actuels à Clarens, est-ce que la commune peut proposer des espaces déjà construits à l'ASR pour y loger notre police, plutôt que de sacrifier un des rares terrains non construits ?

Je remercie la Municipalité de ses réponses à ces questions.

# M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur, le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répond comme suit à cette interpellation :

1. Suite à l'initiative « Sauvons les Grands Prés », qui a été acceptée par 71% de la population, quelle est la crédibilité de sacrifier un terrain non construit situé juste de l'autre côté de la châtaigneraie, à peine à 200 m des Grands Prés ? Les arguments des initiants en matière de sauvetage de la biodiversité, de protection des espaces non construits et de l'impact sur le trafic et la qualité de vie ne s'appliquent-ils pas de ce côté-ci de la châtaigneraie ?

La Municipalité souhaite préciser en préambule qu'une nouvelle rencontre, planifiée depuis plusieurs semaines, avec une délégation de l'ASR, aura bientôt lieu afin d'échanger sur ces enjeux. Même s'il paraît évident que la décision de la population liée aux Grands Prés doit être prise en considération, l'intérêt public du projet doit également être intégré aux réflexions. Il apparaît donc prématuré d'inférer du vote relatif aux Grands Prés que le projet d'une maison de la sécurité à la Saussaz doit être abandonné.

En effet, si de manière objective, le projet est plus éloigné de la châtaigneraie, séparé par le chemin de Madame de Warrens et par de prochaines constructions prévues depuis l'entrée en force du plan de quartier « En Chautemay », accepté par le Conseil communal en 2017, d'autres arguments peuvent être pris en compte qui distinguent le projet des Grands Prés de celui de la Maison de la Sécurité.

Essentiellement, si des personnes ont probablement refusé le projet des Grands Prés pour éviter une augmentation de la population, le projet de Maison de la sécurité vise à pérenniser le bon fonctionnement de l'Association Sécurité Riviera. Son but est donc tout différent, car il ne s'agit pas d'accueillir de nouveaux habitants, mais de permettre de délivrer un service public essentiel : la sécurité publique.

2. Est-il exact que, comme l'affirme le préavis de l'ASR, la commune de Montreux a donné son accord pour la mise à disposition du site en question ? Le cas échéant, sur quelle base cet accord a-t-il été donné dès lors que ce conseil ne s'est jamais prononcé sur cette question ?

Comme annoncé dans un communiqué de presse conjoint du 10 juin 2021, la Municipalité a accepté que des études soient entreprises. Il s'agissait, dans un premier temps, d'études

de faisabilité nécessaires pour vérifier si le projet était techniquement réaliste. Ces études incluaient notamment une soirée participative, le 30 novembre dernier, à laquelle des représentants des groupes politiques de votre Autorité avaient été conviés.

Les conclusions de ces études montraient que le projet était techniquement réalisable et la Municipalité a accepté que l'ASR poursuive sa démarche. Il n'y a cependant aucun accord formel, ne serait-ce que parce qu'il n'y a pas encore de projet financier concret et que l'affectation du sol devrait être modifiée, ce qui implique un accord du Conseil communal.

3. Ce terrain n'a-t-il pas été acheté pour servir comme terrain de sport ? Dans ce cas, comment peut-on justifier une tout autre utilisation ?

Il appartiendra, une fois les études réalisées et le projet affiné, de vérifier si l'ASR souhaite aller de l'avant, puis à la Commune de Montreux de se positionner. Pour rappel, le projet prévoit la réalisation d'un dojo, qui manque aux clubs de sport et celui-ci pourrait être mutualisé entre les besoins de l'ASR et celui des clubs.

Aujourd'hui, l'affectation de la parcelle n'est effectivement pas adaptée à la construction d'une Maison de la sécurité. Mais si la Commune de Montreux devait, suite à une pesée d'intérêts, juger que ce projet est le meilleur afin d'assurer à l'ASR des locaux adaptés à l'accomplissement des missions que les Communes de la Riviera lui ont confié, alors il s'agira de procéder à un changement d'affectation, ce que le Canton admet à ce stade du projet et suite à l'examen préliminaire.

4. Votre Autorité nous a présenté en avril de cette année le préavis 2023/10 pour la réfection énergétique de 5 bâtiments communaux, dont la caserne des pompiers. Comment justifier cette dépense si les pompiers vont déménager ? Question corollaire : comment réaffecter une caserne de pompiers dès lors que les sapeurs vont quitter cet endroit ?

La Municipalité est bien consciente que les pompiers pourraient quitter l'actuelle caserne de la Corsaz. Ce bâtiment ayant une efficience énergétique particulièrement mauvaise, malgré les nombreuses incertitudes sur son avenir, la Municipalité a décidé d'entreprendre les études d'assainissement en vue de tenir compte des enjeux énergétiques. La décision d'entreprendre les travaux n'a toutefois pas encore été prise, vu que cela devra passer par un préavis au Conseil communal. Dans le cadre du préavis 10/2023, la Municipalité a été explicite sur ce point et tant la commission qui a étudié le préavis que le Conseil communal a soutenu la réalisation de l'étude.

Par ailleurs, si la caserne devait être totalement libérée, tout porte à croire que, vu son emplacement, le bâtiment devrait être, au moins partiellement, utilisé pour du logement. Il est cependant prématuré de savoir si cela pourrait passer par une réaffectation, une surélévation ou une reconstruction. En effet, il se pourrait que les garages soient utiles à d'autres usages publics.

5. Selon les statuts de l'ASR, article 28, cette association ne peut être propriétaire de ses locaux. Est-ce que cela signifie que la création d'un tel centre sera à la charge de la commune ?

Selon l'art. 28 des Statuts de l'ASR, les communes partenaires mettent à disposition de l'association les biens immobiliers en relation avec ses buts et ses tâches et en assument les charges d'investissement. Les charges locatives y relatives font l'objet d'une facturation à l'association.

Cet article a été pensé à l'époque de la réalisation de l'ASR, afin qu'elle ne manque pas de locaux pour accomplir les missions déléguées par les communes.

Cet article ne précise pas que l'ASR ne peut pas être propriétaire de ses locaux, mais que ce sont aux communes de financer les investissements nécessaires. La maison de la sécurité est le premier projet de nouvelle construction de l'ASR, vu que jusqu'à ce jour, l'ASR a loué des locaux, parfois après réaménagements, aux communes ou à des privés, comme c'est le cas à Clarens.

Ainsi, la Municipalité de Montreux a clairement expliqué qu'elle ne porterait pas l'investissement de ce projet et qu'il appartient à l'ASR de proposer un financement équitable entre toutes les communes et les entités cantonales concernées, par exemple l'ECA. Un changement des statuts de l'ASR sera donc nécessaire, le cas échéant.

6. Sachant que le corps de Police Riviera doit à terme quitter les locaux actuels à Clarens, est-ce que la commune peut proposer des espaces déjà construits à l'ASR pour y loger notre police, plutôt que de sacrifier un des rares terrains non construits ?

Pour rappel, il y a déjà une construction sur ce terrain et comme l'interpellateur le rappelait il était prévu pour accueillir des constructions, à savoir des infrastructures sportives et le projet en intègre. Cela étant précisé, la Commune ne possède pas de tels espaces déjà construits. Il en va de même des autres communes membres de l'ASR, comme l'a démontré une analyse multisites dont la conclusion était que cette parcelle était la plus adaptée aux exigences sécuritaires comme le temps d'intervention.

La Municipalité espère avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

# M. Fabrice Yerly (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite remercier la Municipalité et les services communaux pour ces réponses qui sont claires. Je serai curieux de savoir quelles seront les conclusions des discussions qui auront lieu entre la Municipalité et l'ASR prochainement.

# M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je rappellerai au groupe des Vert-e-s, qui ont aussi des représentants au conseil intercommunal de l'ASR, que toutes les forces de police, qui sont actuellement à Clarens, travaillent dans des conditions à la limite de la salubrité. Les locaux sont dans des états plus que vétustes. Par rapport à ces personnes qui s'engagent tous les jours pour notre sécurité, je trouve très important que nous puissions au niveau de la région, leur offrir des conditions de travail décentes.

#### M. Hervé Devenoge (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Vert-e-s ne s'oppose pas à de nouvelles infrastructures pour la police, l'objectif n'est pas là, nous sommes conscients que la situation n'est pas viable actuellement et qu'elle doit évoluer pour la police, mais nous parlons uniquement de la police.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

# 10.3 Interpellation de M. Kelvin Kappeler « Augmentation des tarifs de stationnement »

# M. Kelvin Kappeler (PLR)

Chers conseillers communaux, cher public,

Comme vous le savez sans doute depuis juin, la municipalité a décidé d'augmenter les tarifs de stationnement des véhicules à Montreux en trois points:

- 1. Le tarif horaire passant désormais à 2.00 CHF de l'heure en centre-ville, et 1.60 CHF dans le reste de la commune. Il s'agit d'une hausse de 66%.
- 2. Le prix des macarons passant désormais à 300 CHF au lieu de 170 CHF. Il s'agit d'une hausse de 76%.
- 3. Et enfin, l'arrêt pur et simple de la gratuité des stationnements les dimanches et jours fériés.

La municipalité veut ainsi s'aligner avec les communes de la Riviera, et celles au bord du lac pour promouvoir le report modal. Elle précise que, malgré l'augmentation, les nouveaux tarifs restent l'un des plus bas de la Riviera.

Et elle a raison : nous sommes loin d'un macaron excessif de 500 CHF à Lausanne, de 480 CHF à Vevey, ... ou inversement de 100 CHF à la Tour-de-Peilz et de 180 CHF à Corseaux. En parlant du tarif des macarons, il convient de viser la tranche économique de la population l'utilisant. Un habitant achetant un macaron est une personne ne possédant pas de places de parc dans un immeuble, ou d'un garage privé. Il s'agit de la classe moyenne, voir inférieure, qui n'ont pas forcément les moyens pour mettre 130 CHF par année en plus.

De plus, je ne comprends pas pourquoi Montreux devrait s'aligner sur quelques communes de la Riviera concernant la politique de stationnement. D'un point de vue géographique, Montreux se distingue totalement : à la place d'une commune-ville comme Vevey, nous vivons sur un territoire rassemblé par des villages formant une seule unité : la Commune de Montreux. Il n'est donc pas envisageable pour certains habitants de prendre les transports communs pour aller faire des courses, car ils habitent tout simplement trop loin des gros magasins alimentaires. La solution envisagée par la Municipalité est de prendre le vélo, ou les transports publics. Ces derniers sont excellents, je les prends tous les jours. Mais sont-ils vraiment adaptés pour une famille devant porter plusieurs sacs de course ? Je n'ose même pas imaginer une personne roulant à vélo avec trois sacs de course.

Malheureusement, ces augmentations de prix ne rendent pas la vie plus dure uniquement aux familles, mais aux personnes âgées aussi, qui n'ont pas forcément les rentes les plus élevées.

Chère municipalité, voici donc mes différentes questions :

- 1. Dans votre communiqué du 14 juin 2023, vous parlez de *tendre vers davantage de durabilité et de multimodalité dans les déplacements*. Qu'elles vont être les effets concrets lié à ces changements ?
- 2. Combien ces mesures vont apporter à la commune pour l'augmentation du tarif-horaire?
- 3. Combien ces mesures vont apporter à la commune pour l'augmentation du prix du macaron ?
- 4. Combien ces mesures vont apporter à la commune pour l'instauration d'un tarif-horaire les dimanches et jours fériés ?
- 5. Êtes-vous conscient que ces changements aient potentiellement un impact négatif sur les habitants à revenu modéré voir inférieur, et zéro impact sur les habitants fortunés ?

- 6. Êtes-vous conscient que ces changements aient potentiellement un impact négatif sur la disponibilité des différents parkings du centre-ville, qui sont déjà relativement pleins ?
- 7. En quoi ces mesures sont attractives pour les habitants de la commune de Montreux, ou résidant sur la Riviera mise à part pour embêter les automobilistes ?
- 8. N'avez-vous pas peur de perdre l'aspect attractif de Montreux les dimanches et jours fériés ?
- 9. Pourquoi vouloir à tout prix s'aligner sur les tarifs des communes voisines ?

Je précise qu'en fonction des réponses émises par la municipalité, je me permettrai le droit de faire une résolution concernant les dimanches et jours-fériés. Merci

# M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Monsieur l'interpellateur, La Municipalité vous remercie de l'envoie de votre interpellation en avance, ce matin... à 01h11, l'occasion d'y apporter quelques précisions et de clarifier certains à priori.

A commencer par le point 3 de votre préambule : je cite : « l'arrêt pur et simple de la gratuité des stationnements les dimanches et jours fériés. ». Ce qui est inexact, vous le verrez plus tard dans le développement. Également un autre aspect : le prix du macaron de la Tour-de-Peilz, que vous annoncez à CHF 100.- alors qu'il est à CHF 300.-

Nous pouvons vous apporter les réponses suivantes à vos questions :

1) Dans votre communiqué du 14 juin 2023, vous parlez de tendre vers davantage de durabilité et de multimodalité dans les déplacements. Qu'elles vont être les effets concrets lié à ces changements ?

Comme indiqué dans le communiqué, l'objectif de ces mesures est multiple. Tout d'abord, favoriser et rendre plus attractif les parkings en ouvrage et le P+R de Chailly, qui continuera à offrir un tarif très attractif de 80 cts de l'heure. De pair avec ce rééquilibrage, il s'agit d'inciter à utiliser aussi d'autres moyens pour se rendre en ville, recourir davantage au covoiturage, aux transports publics, aux mobilités douces, que nous encourageons d'ores et déjà aujourd'hui avec des aides financières.

- 2) Combien ces mesures vont apporter à la commune pour l'augmentation du tarif-horaire? Vu ce qui précède et la multiplicité des paramètres en jeu, il n'est pas possible à ce stade d'articuler un montant précis qui se dégagerait de ces mesures tarifaires.
- 3) Combien ces mesures vont apporter à la commune pour l'augmentation du prix du macaron ?

Si nous partons du principe que l'année prochaine il y aura exactement le même nombre de macarons délivrés aux habitants, la somme sera de CHF 120'000.-.

- 4) Combien ces mesures vont apporter à la commune pour l'instauration d'un tarif-horaire les dimanches et jours fériés ? La réponse est la même qu'à la question 2)
- 5) Êtes-vous conscient que ces changements aient potentiellement un impact négatif sur les habitants à revenu modéré voir inférieur, et zéro impact sur les habitants fortunés ?

En préambule à cette question, je crois que vous ouvrez une question plus « philosophique » sur les impôts et la taxation, et vous comprendrez bien qu'il n'est pas forcément adapté d'en débattre ce soir. Car nous pouvons en dire de même de toutes autres séries de prestations, taxation ou impôts non progressifs : les assurances maladies, qui assurément plombent bien davantage la classe moyenne que l'adaptation montreusienne du stationnement. Plus proche de nous, l'impôt sur les chiens, ou la taxe au sac touchent aussi indifféremment les plus ou moins aisés.

En ce qui concerne l'effet sur les fortunes élevées, il est clair que dans ce cas-là, malheureusement, l'effet concret peut être limité, mais on compte aussi sur l'effet psychologique de l'acte d'achat ou de paiement de la prestation.

Si l'on en reste en termes de transports, il y a lieu de préciser plusieurs choses :

Les parkings en ouvrage en main communale conservent leur tarification extrêmement avantageuse : au parking du Marché-Forum, il est possible de se parquer à partir d'1 fr/heure seulement. Pour les achats, dans l'artère commerçante de Montreux ou dans une grande surface, telle que vous le mentionniez en préambule, cela ne change donc strictement rien, puisque cette mesure d'adaptation de tarif ne concerne pas les parkings souterrains. Il en est de même à Clarens.

Par ailleurs, dans un souci d'accessibilité multimodale, d'autres mesures de soutien à la mobilité existent. La volonté est d'avoir des mesures qui bénéficient à toutes et tous, en pensant aussi à la classe moyenne. Ainsi, les abonnements transports publics annuels sont subventionnés à hauteur de 300 CHF. Il en résulte des prix très avantageux pour les Montreusiennes et Montreusiens : à partir du 10 décembre prochain, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle tarification des transports publics, avec la subvention il sera possible pour un adulte, de voyager sur deux zones, soit par exemple Chamby-Montreux-Clarens, ou Territet-Vevey, pour seulement 1,10 CHF par jour. Pour un senior, le montant est ramené à 93 ct/jour, tandis que pour un enfant, il s'élève 53 ct.

Pour terminer, je rappellerai aussi que l'achat des vélos électriques utilitaires est subventionné à hauteur de 20%, avec un plafond de 1000 CHF.

6. Étes-vous conscient que ces changements aient potentiellement un impact négatif sur la disponibilité des différents parkings du centre-ville, qui sont déjà relativement plein? Vous avez bien noté, cela fait partie des objectifs de la mesure : remplir les parkings en souterrain.

Il faut par ailleurs revenir sur une idée préconçue à ce sujet: contrairement à ce qui est peut-être sous-entendu par votre question, les parkings en ouvrage de Montreux ne sont pleins généralement qu'en deux occasions : le Marché de Noel et le Montreux Jazz, pour lesquelles des mesures d'accompagnement spécifiques sont prises, et devront encore être renforcées à l'avenir.

1.En quoi ces mesures sont attractives pour les habitants de la commune de Montreux, ou résidant sur la Riviera mise à part pour embêter les automobilistes ?

Il est regrettable que toutes les possibilités de stationnement en ouvrage ne soient pas utilisées en raison de places en surface gratuites ou moins chères : le transfert du stationnement en souterrain a pour objectif de réduire la pression sur l'espace public, lequel mérite beaucoup mieux que d'être consacré à du stationnement La lutte contre les îlots de chaleur, l'embellissement de la ville, l'aménagement de zones de verdure, d'espaces de respiration : voilà quelques exemples d'espaces publics agréables à vivre, autant pour les habitants que pour nos hôtes.

Souligner aussi que grâce à cette mesure, en zone payante, la disponibilité des places pour les détenteurs de macarons en est augmentée. Il en est de même avec l'adaptation du prix du macaron, qui contribue à lutter contre les abus, et à recentrer cette prestation sur les personnes qui n'ont *réellement* pas de possibilités de stationner sur parcelle privée.

2. N'avez-vous pas peur de perdre l'aspect attractif de Montreux les dimanches et jours fériés ?

L'expérience d'autres communes a montré que ce n'est pas le cas.

3. Pourquoi vouloir à tout prix s'aligner sur les tarifs des communes voisines ?

Il est important de préciser que la nouvelle tarification tend en effet à une harmonisation au niveau de la Riviera, ce qui a, au passage, l'avantage de faciliter certains processus au niveau administratif, mais que celle-ci a été travaillée et adaptée en fonction du contexte montreusien. Ainsi, la tarification du dimanche et des jours fériés ne s'appliquera qu'au centre.

Dans le même esprit, il n'a pas été décidé d'appliquer le tarif à 2.-/h sur l'entier du territoire. Les rares zones payantes de Clarens et Territet, ainsi que les places plus éloignées du lac, notamment celles à proximité de la vieille ville au-dessus de la voie de chemin de fer, bénéficieront donc d'un tarif à 1.60/heure.

Nous espérons ainsi avoir répondu à satisfaction à la présente interpellation.

# M. Kelvin Kappeler (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il est vrai que je vous ai envoyé mon texte ce matin à 01 h 00, je suis plutôt nocturne et en retard, je m'en excuse.

Le premier point qui me vient en tête, c'est que comme n'importe quel habitant je suis allé me renseigner sur le prix des macarons, par exemple pour la Tour-de-Peilz, sur le site de l'ASR il est bien indiqué CHF 100.- est pas CHF 300.-, je fais comme je peux.

Pour les autres points, je trouve regrettable que pour la question 2) et pour la question « 4) Combien ces mesures vont apporter à la commune pour l'instauration d'un tarif-horaire les dimanches et jours fériés », qu'il n'y ait aucun chiffre.

Je trouve regrettable la réponse à la question « 5) Êtes-vous conscient que ces changements aient potentiellement un impact négatif sur les habitants à revenu modéré voir inférieur, et zéro impact sur les habitants fortunés ? », je ne parlais ni d'impôts, ni de la taxe au sac, mais uniquement des prix des macarons ou du tarif horaire. Vous m'avez parlé justement de question philosophique, et bien moi ce n'était pas une question philosophique, mais sérieuse et précise et malheureusement j'ai une réponse vague.

Pour le reste, merci pour ces réponses, j'ai pu apprendre que c'est uniquement au centre que l'annulation de la gratuité va être mise en place le 10 décembre.

Je vais quand même déposer une résolution :

J'invite la Municipalité à reconsidérer son choix de supprimer la gratuité des stationnements les dimanches et jours fériés.

#### M. le Président

Merci M. Kappeler, nous mettrons au vote l'adoption de votre résolution à la fin de la discussion. *Article 108 Interpellation alinéa 4* 

4 La discussion qui suit peut se terminer par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction, ou par le passage à l'ordre du jour.

# **Mme Bibiana Streicher (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai quelques réflexions par rapport au point cité par notre Municipal M. Chiaradia, quand vous parlez de 80 ct pour le parking de Chailly, je pense que vous n'avez pas tenu compte qu'il faut prendre le bus ou descendre à pied, c'est quand même à peu près 2 km pour aller en ville, ce qui fait que les 80 ct ne sont pas un montant correct.

Idem pour les stationnements qui se trouvent à l'extérieur, à chaque fois nous payons moins cher quand nous nous garons à l'extérieur de la ville, ce qui veut dire qu'a chaque fois, il faudra aussi prendre un bus ou un autre transport pour arriver au centre.

J'habite dans les hauts de Montreux qui est composé de villages, et une fois de plus les gens qui habitent les hauts de Montreux sont défavorisés.

Un sujet qui me tient à cœur, par rapport aux transports publics nous sommes très défavorisés et selon mes souvenirs, Mme Irina Gote avait beaucoup parlé du développement des transports dans les hauteurs.

En ce qui me concerne, cela me donne de moins en moins envie de me rendre dans le centre de Montreux et je trouve cela très regrettable.

J'aimerais aussi relever un point, il y a quelques années, j'ai développé une motion pour demander d'avoir un stationnement pour les vélos et aujourd'hui il n'y en a toujours pas, je regrette également cela.

Je veux bien prendre mon vélo électrique pour aller en ville, mais je crains toujours que l'on me le vol, risque qui est élevé car je n'ai aucun endroit sécurisé à Montreux pour pouvoir le laisser quelques heures. Voilà mes réflexions par rapport à vos propos.

#### M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pense que nous pourrions ajouter par rapport aux propos de notre Municipal, qu'effectivement, le coût est de CHF 1.- de l'heure au parking du marché Forum, mais dès la 4ème heure, nous passons à CHF 3.- de l'heure. Une famille qui vient pour une longue durée, que ce soit pour une excursion sur le lac ou autre, paiera beaucoup plus cher que CHF 1.- de l'heure.

# M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je rejoins l'interpellateur pour dire que la réponse au point 5 est un peu légère, après je comprends que quand le PLR invoque les bas revenus cela fasse plus sourire qu'autre chose, mais je pense effectivement qu'un macaron indexé sur la tranche d'impôt serait sûrement une très bonne idée pour permettre à tous le monde de payer le juste prix en fonction de ses moyens.

# M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dernièrement, dans la presse, j'ai vu que certaines villes qui ont augmenté leurs tarifs, ont dû revenir en arrière car il y a eu beaucoup moins de gens et cela tuait les petits commerces. Il y a aussi eu un évènement très bizarre, car hier j'ai vu M. Pilloud à la télévision, qui prêchait comme quoi le PS s'investit pour le pouvoir d'achat. Il me semble quand même que la Municipalité est de gauche et j'estime que c'est une attaque sur le pouvoir d'achat, il faudrait peut-être tenir votre parole. Merci.

# M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je rejoins les propos de M. Hunziker, je pense que CHF 130.- par année pour un macaron c'est beaucoup dans cette période d'inflation ou nous cherchons partout de petites économies, pour les petits revenus. Au centre, comme expliqué par l'interpellateur c'est probablement des personnes qui n'ont pas de places de parc privées ou de parking qui coûtent en général CHF 200.- par mois, qui paient ces macarons.

Je trouve vraiment que le moment n'est pas bien choisi pour augmenter d'un tel montant, le prix de ces macarons.

Concernant les effets concrets que M. Chiaradia a mentionnés, il parle d'inciter le report modal, le covoiturage, la mobilité douce, j'aimerais préciser deux points, 1. Il y a une bonne proportion de gens qui n'ont pas le choix d'utiliser la voiture, parce qu'ils travaillent loin, ils habitent ailleurs, etc. parler de report modal pour ces gens-là me paraît un peu hypocrite. 2. Est-ce que vous avez, étant donné que vous vous êtes calqué sur différentes villes qui ont fait ce genre de choix, des résultats concrets sur le report modal, qui montrent que quand nous augmentons le prix des places au centre, nous avons un report modal, je ne suis pas tout à fait sûr. J'ai vu des études récentes qui montraient que quand nous augmentions beaucoup le prix des parkings, les gens faisaient plus de tours ou de kilomètres pour trouver un parking moins cher. Est-ce que vous avez des effets concrets sur le report modal avec ces mesures ?

# M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai pas réussi à noter toutes les interventions et je ne vais pas pouvoir répondre à l'ensemble des points.

Au préalable, pour nourrir le débat sur la forme de la résolution, cela a été dit par M. le Président, on rappellera que la résolution ne doit pas contenir d'injonction : on peut donc douter de la conformité du contenu de celle-ci. C'est le premier élément. Et le deuxième élément, c'est que nous revenons une fois encore au sein de ce Conseil sur le débat des compétences, puisque la fixation de la tarification des stationnements est de compétence municipale. Avant que vous ne passiez au vote ou que les débats se poursuivent, je préfère préciser ces éléments qu'il s'agit de garder à l'esprit.

Pour revenir sur la tarification des macarons, je vous invite, si le sujet vous intéresse, à regarder l'émission « A bon entendeur » du 3 octobre dernier, qui fait un comparatif intéressant de cette tarification-là. Montreux n'est pas dans le comparatif, mais vous conviendrez après visionnement de l'émission, que nous sommes extrêmement bien placés au niveau des tarifs par rapport à cela.

Je précise également sur le clivage, gauche-droite, car il y a eu quelques allusions par rapport à ces aspects, que la ville de Morges, qui est une commune à majorité de droite, a

décidé, dernièrement, d'adapter aussi ses tarifications du stationnement et de passer un certain nombre de zones qui étaient jusque-là gratuites en zones payantes.

C'est donc un enjeu des zones urbaines : les villes, les territoires denses se rejoignent dans leurs problématiques et les mesures à prendre sont sensiblement identiques partout, quelle que soit la couleur politique.

#### M. le Président

Je relève à votre intention, que, encourager la Municipalité à entreprendre quelque chose n'est pas une injonction.

# M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je déclare mes intérêts, je suis secrétaire général de l'ATE Vaud, l'association transports et environnement et dans le cadre de ces fonctions, j'ai la chance de pouvoir lire pas mal d'études qui ont été faites aux quatre coins du pays ou aux quatre coins de l'Europe, sur l'attractivité des commerces dans les centres villes et aussi quelques idées recues qu'il y a sur l'attractivité des commerces en lien avec la mobilité. Souvent les gens ont l'impression qu'il faudrait idéalement avoir une place de parc devant chaque commerce et que c'est ce qui rendrait le commerce attractif, les villes qui ont revu cette position et concentré le parking dans les stationnements collectifs, souvent en souterrain comme c'est le cas à Montreux et qui ont continué à favoriser l'utilisation des transports publics et autre mobilités douces, ont généralement vu une augmentation de leur chiffre d'affaire, en effet les gens peuvent probablement transporter moins de grosses commissions, nous ne parlons pas de nous promener avec 5 ou 6 sacs de commissions, mais ils reviennent beaucoup plus souvent dans les commerces et in fine, les études au 4 coins de l'Europe, démontrent que quand nous favorisons les mobilités douces et les transports publics et que nous donnons de vraies alternatives, parce qu'il s'agit aussi de cela et bien les commerces sont généralement gagnant.

Un autre point qui a été relevé en substance par le Municipal M. Chiaradiai tout à l'heure, mais que je me permets de relever, c'est qu'à partir du moment où le prix et les conditions de stationnement évoluent, en réalité cela permet de libérer plus souvent certaines places de parc et d'éviter autant que faire se peut, d'avoir des gens qui tournent et ne trouvent pas de places de parc, et du coup vont ailleurs et ne s'arrêtent pas dans les commerces. En réalité la guestion de l'attractivité au centre-ville dépend de différents éléments, pour les petits commerces, cela dépend de quels commerces nous parlons, ils ne sont pas ouverts le dimanche et certains ont d'autres horaires d'ouverture, d'autres conditions d'accès. Evidemment que ce n'est pas la même chose si nous allons acheter un objet qui pèse 200 kilos ou si nous allons manger au restaurant et encore moins selon les heures. En quelques mots, si nous essayons de sortir un peu des sentiers battus et des idées reçues, c'est clair que cette résolution ne fait pas sens. Je m'excuse, mais si nous continuons à avoir des tarifs trop bas, vous savez à quoi ressemble? Montreux certains dimanches de beau temps, Montreux devient un aspirateur géant à voitures, avec non seulement les habituels avec des voitures tunées qui font un bruit abominable (je conviens que cela n'a aucun rapport avec notre sujet actuel), mais cela attire énormément de voitures. Nous pouvons même voir, certains dimanches en fonction de la saison, des bouchons de voitures au centre-ville et je peux vous dire que quand nous avons des terrasses, des petits commerces, où nous cherchons à proposer de petits endroits agréables, cela ne donne pas très envie de flâner, à part au bord du lac où nous nous sentons un peu plus tranquilles. Je pense que c'est dans l'intérêt du centre-ville de Montreux que de pacifier un peu cette situation, je crois que dans les propos de M. Chiaradia, il n'a pas été dit, à un seul moment, que ce serait une solution miracle, il y a beaucoup d'autres objets qui ont été déposés. Si je reprends les propos de Mme Streicher, je partage sa proposition d'améliorer le stationnement vélo au centre-ville, c'est un travail de longue haleine, il y a encore d'autres projets dont nous avons parlé évidemment de zones 30 ou de zones de rencontre, cela fait longtemps dans ce Conseil que nous parlons de la rue de l'Eglise Catholique, bref vous l'aurez compris, il y a beaucoup à faire et je pense qu'il ne faut pas être dogmatique sur ces questions.

# **Mme Christine Menzi (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Concernant la police de stationnement a-t-il été pensé au travail supplémentaire du dimanche et à la vie de famille de ces derniers ? Les rentrées d'argent en valent-elles la peine ? J'ai discuté avec des gendarmes et ils m'ont dit qu'ils avaient été avertis à la dernière minute et qu'ils ont même appris ces augmentations et ces changements d'horaires par la presse.

# M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

M. Pilloud nous parle d'idées reçues, le fait que vous allez demander CHF 130.- de plus par année aux habitants du centre pour le macaron, ce n'est pas une idée reçue, c'est un fait. Je ne trouve pas cela fantastique pour les gens qui habitent et qui n'ont pas les moyens de se payer cette augmentation. M. Chiaradia, vous nous dites que la ville de Morges l'a fait et qu'il y a une harmonisation au niveau de la Riviera, c'est très bien, mais je crois que Montreux ce n'est ni Morges, ni d'autres communes de la Riviera. Il y a une réalité de villages et de ville qui est différente à Montreux et je pense que nous ne sommes pas obligés de tout faire forcément comme les autres.

Quant à la résolution de mon collègue M. Kappeler de ne pas rendre payant les dimanches, je pense que cela fait partie d'un certain bon sens. Vous avez écrit, sauf erreur dans la communication du mois de juin, que s'était pour améliorer l'attractivité, aussi au niveau des touristes, je ne vois pas en quoi le fait de rendre les parkings payants le dimanche améliore l'attractivité au niveau des touristes. Je pense que c'est une certaine tradition suisse d'avoir le dimanche libre de parking sur le domaine public. Je vous demande de soutenir la résolution de mon collègue.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président passe au vote de la résolution.

#### Résolution de M. Kelvin Kappeler

J'invite la Municipalité à reconsidérer son choix de supprimer la gratuité des stationnements les dimanches et jours fériés.

#### M. le Président

M. Gétaz, normalement la discussion se termine par l'adoption d'une résolution, j'ai demandé s'il y avait des prises de parole, vous ne vous êtes pas manifesté. Je vous donne la parole, mais soyez dans le bon tempo.

# M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis dans le bon tempo M. le Président, je pense que cette formulation est une forme d'injonction et je pense qu'elle n'est pas recevable. C'est pour cela que je prends la parole.

#### M. le Président

Je ne sais pas si une invitation peut être prise pour une injonction ? Il n'y a pas de demande de résultat, c'est une invitation à réfléchir. Concernant la recevabilité d' une résolution, le règlement est muet. Je vous propose de passer au vote et de ne pas l'adopter si vous pensez qu'elle n'est pas recevable.

# **VOTE** résolution de M. Kelvin Kappeler

La résolution est refusée par 34 NON, 33 OUI et 7 abstentions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

# 10.4 Interpellation de M. Romain Pilloud « Des dangers financiers pour les transports publics ? »

# M. Romain Pilloud (SOC)

Le Conseil fédéral a annoncé des mesures d'économie pour le transport régional des voyageurs (TRV). En 2024, des réductions de crédit allant jusqu'à 7,8% menacent le TRV. En parallèle de cette situation, et par ailleurs en conséquence de celle-ci, Mobilis a annoncé une augmentation des tarifs de 3% dès décembre 2023. Cela se traduira dans les faits par une diminution des moyens à disposition d'entreprises telles que le MOB ou les VMCV.

En outre, d'autres constats tarifaires peuvent être faits en matière de tarification des transports publics. Par exemple, un e usager ère habitant dans les Hauts-de-Caux ou aux Avants et souhaitant se rendre au centre-ville doit traverser 4 zones alors que le chef-lieu du Canton ne compte que deux zones pour tout son territoire. Pire encore, alors que le funiculaire Territet-Glion fait un trajet de 4 minutes, ses usager ères traversent 3 zones, augmentant de fait le prix de leur déplacement. De manière générale, nous pouvons donc constater que les habitant es de notre commune sont particulièrement désavantagés en matière prix des transports publics.

En plus de cette situation, le prix des transports publics, depuis les années 1990, a augmenté bien plus rapidement que l'indice des prix à la consommation. Il a augmenté 3x plus rapidement que le prix du transport individuel motorisé sur les 30 dernières années, diminuant de fait son attractivité.

La commune de Montreux est déjà active auprès de ses citoyen nes en proposant une subvention individuelle de CHF 300.- à l'achat d'un abonnement annuel de transports publics. Il faut cependant rappeler que depuis l'existence de cette subvention, celle-ci n'a jamais été adaptée à l'augmentation des tarifs. De fait, si le montant reste identique, sa valeur réelle n'a fait que baisser.

Compte tenu de ces éléments, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

- 1. À la suite de l'annonce de mesures d'austérité par la Confédération, quelles conséquences financières sont attendues pour les VMCV et le MOB, dont la commune est actionnaire ?
- 2. Comment la commune de Montreux compte-t-elle faire face à la situation, afin notamment de maintenir la qualité du service tout en protégeant les conditions de travail du personnel ?
- 3. La Municipalité envisage-t-elle d'adapter la subvention à l'achat d'un abonnement annuel de transports publics afin qu'elle s'adapte à l'augmentation du coût de la vie, respectivement à l'augmentation du coût des transports publics ?
- 4. Comment la Municipalité peut-elle intervenir auprès de la communauté Mobilis afin de mettre fin à cette situation absurde qui défavorise la mobilité des Montreusien nes et rééquilibrer la répartition des zones Mobilis dans notre commune et notre région ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

La Municipalité répondra par écrit pour la prochaine séance.

# 10.5 Interpellation de M. Emmanuel Gétaz et de Mme Antoinette Loup « Quelle planification pour la mise en œuvre de l'initiative communale « Sauver les Grands-Prés » acceptée en votation ? »

# M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous déclarons nos intérêts : nous sommes tous deux membres du comité d'initiative « Sauver les Grands-Prés »

Le 18 juin dernier, l'initiative communale « Sauver les Grands-Prés » a été acceptée par 71% des votants.

L'article 149, alinéa 6 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) stipule ce qui suit : Si l'initiative est acceptée par le peuple, le conseil général ou communal est tenu, en respectant les intentions des signataires, de prendre dans les quinze mois qui suivent la votation les décisions utiles à sa mise en œuvre; ce délai peut être prolongé de six mois au plus par une décision du conseil général ou communal.

Dans le cas de cette initiative, il nous semble que sa mise en œuvre nécessite deux décisions:

- 1) Colloquer la parcelle des Grands-Prés en zone de verdure, dédiée à la promotion de la biodiversité et à une aire de loisir pour le public, ce qui passe par le dépôt d'un préavis au conseil communal,
- 2) Mettre en œuvre le projet de parc, avec les initiants et la population, répondant au souhait exprimé par le vote des Montreusiennes et des Montreusiens, ce qui passe également par le dépôt d'un préavis au conseil communal,

La Municipalité doit par ailleurs entreprendre toutes les démarches nécessaires permettant d'élaborer ces deux préavis.

Comme le stipule la LADP, le délai pour répondre à la volonté exprimée par l'acceptation de l'initiative est de 15 mois, éventuellement prolongeable de 6 mois par un vote du conseil communal. Depuis le vote, près de 4 mois se sont déjà écoulés, il reste donc 11 mois pour rester dans les délais fixés par la LADP, sauf votation d'une prolongation de 6 mois. A noter qu'à ce jour, ni le comité d'initiative, ni l'Association pour la Sauvegarde des Grands-Prés n'ont reçu d'information sur la suite de la procédure.

Nous posons donc les questions suivantes :

- 1) La Municipalité a-t-elle terminé l'ensemble des démarches nécessaires pour mettre fin à toute relation contractuelle et/ou obligation la liant aux promoteurs du projet refusé ?
- 2) Si non, que reste-t-il à faire?
- 3) Dans quel délai la Municipalité prévoit-elle de déposer le préavis permettant de colloquer la parcelle des Grands-Prés en zone de verdure ?
- 4) Dans quel délai la Municipalité prévoit-elle de déposer le préavis pour la création de la zone de verdure, dédiée à la promotion de la biodiversité et à une aire de loisir pour le public ?

Nous remercions par avance la Municipalité de ses réponses.

# M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme l'interpellation a été envoyée à 18 h 14, la Municipalité est en mesure d'y répondre par écrit :

 La Municipalité a-t-elle terminé l'ensemble des démarches nécessaires pour mettre fin à toute relation contractuelle et/ou obligation la liant aux promoteurs du projet refusé ?
 La Municipalité a informé les investisseurs du résultat, à la fois avec une correspondance municipale officielle et une rencontre entre leurs représentants et la délégation municipale.
 Il a été annoncé que le projet ne pourrait pas aller de l'avant et le million avancé a été restitué.

Les investisseurs ont ensuite analysés les démarches envisageables de leur côté. Selon des renseignements oraux de la fin de semaine dernière, les différentes entités des Retraites Populaires devaient prendre une décision ces jours et la communiquer à la Municipalité, ce qui permettra de mettre un terme à cette étape.

- 2) Si non, que reste-t-il à faire ? Il n'y a rien à faire du côté de la Municipalité.
- 3) Dans quel délai la Municipalité prévoit-elle de déposer le préavis permettant de colloquer la parcelle des Grands-Prés en zone de verdure ?

La Municipalité attend encore une confirmation des procédures suggérées par le Canton et devra ensuite se déterminer sur ce qu'elle entend faire, à savoir soit un plan d'affectation pour colloquer la parcelle en zone de verdure soit entreprendre, compte tenu qu'il n'y a pas de risque de construction, des démarches en vue de directement colloqué la parcelle de manière à pouvoir y accueillir un parc public.

Si la Municipalité devait faire en deux temps, avec un plan d'affectation en zone de verdure puis un plan d'affectation pour un parc public, ce premier préavis pourrait être déposé lors du premier semestre 2024, une fois le projet d'affectation formellement présenté au Canton puis mis à l'enquête publique.

4) Dans quel délai la Municipalité prévoit-elle de déposer le préavis pour la création de la zone de verdure, dédiée à la promotion de la biodiversité et à une aire de loisir pour le public ?

Compte tenu de la réponse précédentes et que la procédure d'affectation n'a pas été arrêtée, la Municipalité n'est pas en mesure de donner un échéancier à ce stade.

L'incertitude s'explique aussi parce qu'il faudra un préavis pour obtenir les crédits d'études dans un premier temps, puis un préavis pour un crédit d'exécution et que la Municipalité souhaite dialoguer avec le comité d'initiative et la population, par exemple sous la forme d'une démarche participative afin de s'assurer que le projet réponde aux attentes de la population.

La Municipalité espère avoir répondu à satisfaction de Monsieur l'interpellateur et Madame l'interpellatrice.

M. Emmanuel Gétaz remercie la Municipalité pour ses réponses.

#### 11. Divers

M. le Président ouvre la discussion.

# M. le Président

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, ainsi que le dispose l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Avant de quitter la salle, veuillez s'il vous plait reprendre vos cartes de vote, rabattre la tablette de votre place, reprendre vos effets personnels, rendre à l'huissier les cartes empruntées et débarrasser les bouteilles d'eau PET.

Il est 22 h 54, M. Tal Luder, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 15 novembre 2023 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est.

#### CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président La secrétaire

Tal Luder Céline Morier

De: Talon Quentin

Envoyé: jeudi, 7 septembre 2023 17:36

À: Morier Céline; Ama Berhili; montreux.cc@damtx.ch

Cc: Luder Tal; Grec Fanny; Egli Vanessa; Alberto Angela; Bounichou David

Objet: RE: Démission

Bonjour Madame Morier,

M. Fabien Willemin remplacera Madame Berhili à la COCOSI.

M. Christian Talon, actuel suppléant au SIGE, est désigné par notre groupe pour remplacer Mme Berhili. Pierre Loup remplacera alors M. Christian Talon.

Quentin TALON quentin.talon@conseilmontreux.ch décroissance alternatives (da.), montreux

De: Ama Berhili

Envoyé: jeudi, 7 septembre 2023 10:56:38

À: Morier Céline

Objet: Démission

Madame,

Monsieur,

Par la présente je vous informe de ma volonté de démissionner de la commission de la COCOSI, et de la commission intercommunale du SIGE.

Meilleures salutations Martine Berhili Montreux.

Envoyé à partir de Outlook pour Android

De: cl.hischenhuber

Envoyé: lundi 18 septembre 2023 14:30

À: Luder Tal

Cc: Burkhart Matthieu; Manzini Florian

Objet: Démission de la Commission Communication et Organisation du Conseil (CCO)

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de la Commission Communication et Organisation du Conseil (CCO) avec effet immédiat.

Comme je fais dorénavant partie de la Commission de Gestion, j'aimerais mettre à disposition ma place à la CCO.

J'ai eu beaucoup de plaisir à siéger dans la CCO et je tiens à remercier les membres de cette commission et les Présidents du Conseil Communal pour les discussions enrichissantes.

Veuillez recevoir, M. le Président, mes salutations les meilleures

Claudia Hischenhuber

Annexe 3



COMEGA Sàrl Avenue des Collèges 26 1009 Pully (VD) info@comega.ch

> Commune de Montreux À la présidence du Conseil communal Grand-Rue 73 Case postale 2000 1820 Montreux

Pully, le 19 septembre 2023

#### Renforcer la participation politique communale grâce à notre manuel et notre formation

Madame, Monsieur,

Nous nous permettons de vous contacter car nous sommes un bureau d'études dont l'objectif principal est de renforcer la connaissance des institutions politiques et la participation aux décisions communales par l'ensemble des citoyen·nes.

En effet, comme vous l'avez sans doute constaté, la participation active à la vie politique communale est souvent freinée par des doutes quant aux capacités à « faire de la politique », ou par la crainte de ne pas connaître le fonctionnement des institutions locales. Cette appréhension, compréhensible mais pas insurmontable, est un problème pour la vitalité de notre démocratie locale, tant le risque est grand que des vocations soient ainsi découragées.

De plus, la politique communale est souvent confrontée à un manque de clarté quant à la répartition précise des tâches entre l'exécutif et le législatif. Cette situation provoque des risques de cogestion et nécessite que les élu-es connaissent plus précisément les attributions, fonctions et compétences de chaque organe.

Pour remédier à ces problèmes, qui se traduisent la plupart du temps par des difficultés à recruter du personnel politique communal, ou par des démissions d'élu·es qui se retrouvent sans connaissance ou motivation suffisantes pour accomplir leurs tâches, nous proposons deux solutions complémentaires.

La première est un manuel pratique spécialement axé sur la politique communale vaudoise, paru en mai 2023, dont vous trouverez le descriptif en annexe. Avec une visée grand public, il s'adresse tant aux personnes élues qu'aux néophytes ou à celles et ceux qui souhaitent s'engager d'une quelconque manière dans la politique communale.

La seconde est une formation (plan de la formation en annexe) qui s'adresse prioritairement à votre législatif communal mais également à un plus large public (candidates aux élections communales, citoyen-nes atteignant l'âge de la majorité, etc.). Cette formation est donnée par deux docteurs en science politique de l'UNIL, spécialistes de la politique locale, et Conseillers communaux dans des communes vaudoises.

En cas d'intérêt de votre part pour une commande du manuel et/ou la mise en place d'une formation, nous restons bien entendu à votre disposition pour toute question que vous pourriez avoir. En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Roberto Di Capua Docteur en science politique UNIL +41 (0)76 540 43 17

Digue

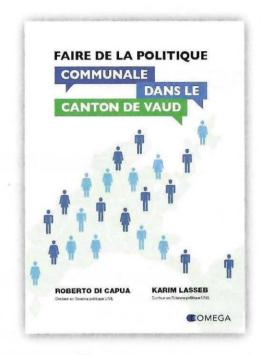
Karim Lasseb Docteur en science politique UNIL +41 (0)78 855 17 11

COMEGA Sàrl - Avenue des Collèges 26 - 1009 Pully (VD) - info@comega.ch

# FAIRE DE LA POLITIQUE COMMUNALE DANS LE CANTON DE VAUD

Toutes les décisions politiques ont des effets directs sur votre vie quotidienne. Un grand nombre de celles-ci sont prises au niveau communal. Vous aimeriez y participer ou vous le faites déjà mais avez peur de mal vous y prendre ? Ce manuel est fait pour vous. En effet, de nombreuses personnes doutent de leurs capacités à « faire de la politique » ou ne connaissent pas bien le fonctionnement des institutions politiques communales.

Pour ouvrir le débat au plus grand nombre et élargir le cercle du public qui se sent concerné par les prises de décisions communales, ce manuel vise à offrir un guide pratique permettant de participer plus facilement aux activités politiques d'un organe législatif communal vaudois. S'adressant aux personnes élues, qu'elles soient néophytes ou plus expérimentées, ainsi qu'à celles qui souhaitent s'engager prochainement dans la politique communale, l'objectif de ce manuel pratique est de montrer que tout le monde peut, moyennant quelques connaissances de base, participer activement à la vie politique de sa commune.



ISBN: 978-2-8399-3877-8

72 pages

Format A5 (148 x 210 mm)

Parution: mai 2023

Prix public : 25.- CHF Prix pour les communes : 20.-

# UN OUVRAGE ESSENTIEL POUR RAVIVER LE SYSTÈME DE MILICE!

Roberto Di Capua est Docteur en science politique de l'Université de Lausanne. Ses recherches portent sur la politique suisse locale et nationale, les politiques urbaines, la sociologie des élites, ainsi que l'épistémologie des sciences sociales.

Karim Lasseb est Docteur en science politique de l'Université de Lausanne. Ses recherches portent sur la professionnalisation des exécutifs communaux en Suisse. Il a occupé la fonction de chargé de recherche à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP).

COMEGA est un bureau d'étude qui vise à offrir un soutien scientifique et des formations adaptées à l'échelle des acteurs locaux (communes, associations, fondations, entreprises, partis). Ses services s'inscrivent dans différents domaines d'expertises : formations, enquêtes statistiques, sondages d'opinions, recherches documentées ou historiques.

Commande en ligne : shop.comega.ch
Plus d'informations : info@comega.ch

1